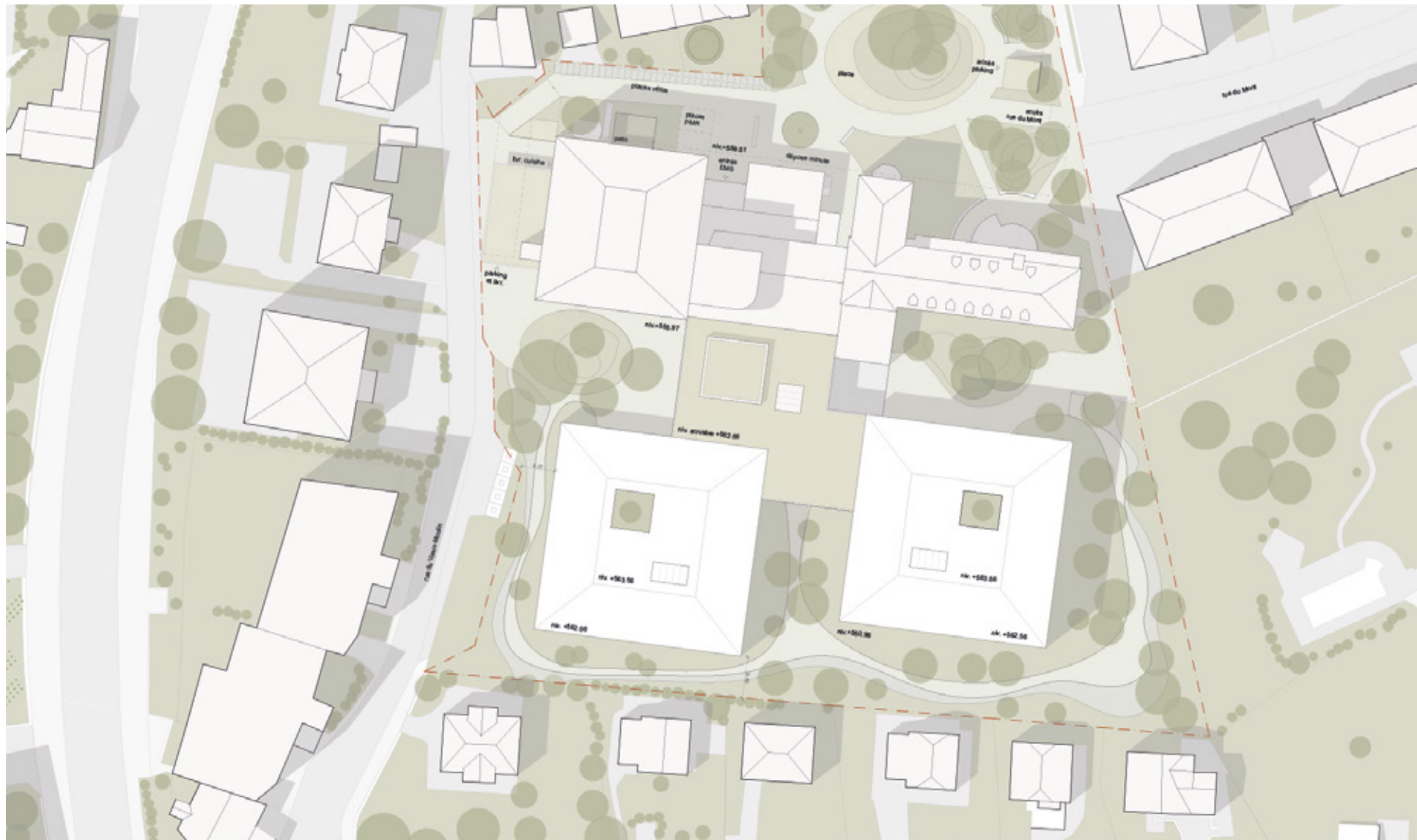


CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EMS, RELIÉ À L'EXISTANT ST-FRANÇOIS A SION

RAPPORT DU JURY – SEPTEMBRE 2025



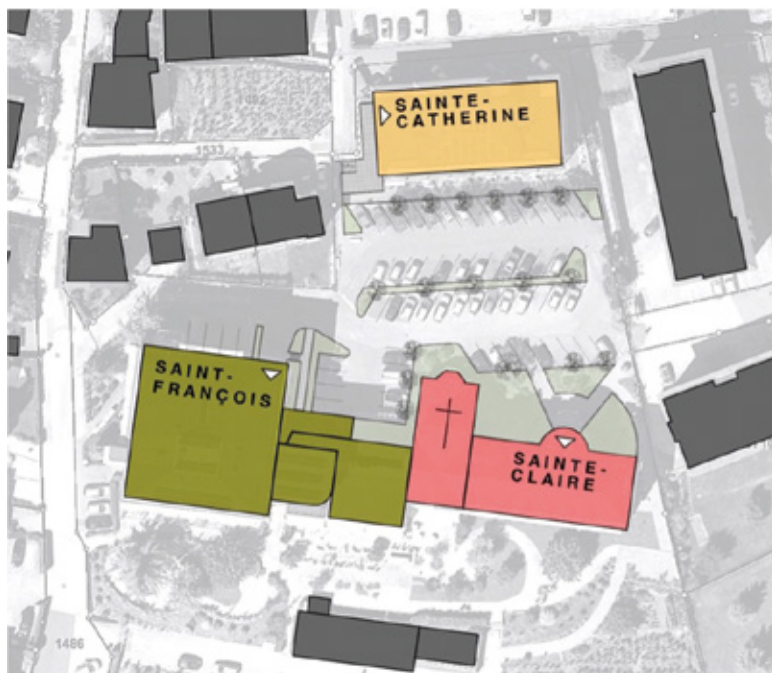
CONCOURS DE PROJETS CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EMS, RELIE À L'EXISTANT ST-FRANÇOIS A SION

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet d'architecture en procédure ouverte à un degré pour la construction d'un nouvel EMS relié à l'existant est organisé par la Fondation Maison St-François à Sion, en collaboration avec les Services cantonaux de la santé publique (SSP) et de l'immobilier et patrimoine (SIP).

SITUATION ACTUELLE

La Fondation Maison St-François a été initiée par la Fraternité du Tiers-Ordre de Sion et validée par les Supérieurs Capucins en novembre 1923. A cette époque, il s'agissait de créer un asile pour les vieillards et les aveugles localisé dans la maison Defabiani en ville de Sion. C'est en 1926 qu'ils déménagent dans la maison Graven à l'adresse actuelle. La Maison St-François est gérée jusqu'en 1998 par les sœurs hospitalières dont les dernières quittent l'institution en 2021.



L'EMS St-François est aujourd'hui composée de 3 bâtiments : Ste-Claire (construit en 1940), Ste-Catherine (1962) et St-François (1974 avec 7 unités de soins). Le bâtiment de liaison entre St-François et Ste-Claire date de 1977 et le tunnel entre Ste-Catherine et St-François de 2004.

La Fondation Maison St-François est propriétaire des bâtiments et a créé en 2024 une société anonyme pour en gérer l'exploitation. Avec l'ouverture ce printemps 2025 de 3 nouvelles chambres, la Maison St-François exploite 135 lits uniquement dédiés au long séjour.

INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE, OBJECTIF DU CONCOURS

Pour le nouveau bâtiment, il est important de conserver l'âme, les valeurs et l'identité de la Maison St-François ainsi que d'anticiper les besoins de ses futur-e-s résident-e-s, notamment dans les difficultés liées aux pathologies de la personne vieillissante et plus spécifiquement aux problèmes issus de la démence (déambulation, sécurité, espace, insonorisation, etc.). La nouvelle réalisation se veut une Maison vivante, lumineuse, chaleureuse, ouverte sur l'extérieur, évolutive, cadre d'une nouvelle étape de vie en toute sécurité, à des tarifs abordables, en cohérence avec les besoins de la population.

Les différents travaux réalisés au cours de ce dernier siècle témoignent de la politique de l'institution de chercher à mutualiser ses locaux et d'en maximiser ses synergies. C'est dans cette même ligne conductrice qu'elle envisage la réalisation du nouvel EMS comme une structure indépendante, mais partageant avec le bâtiment existant certaines fonctions clés : la direction, les ressources humaines, la comptabilité, la réception/administration ainsi que les services transverses (locaux : cuisine, cafétéria, intendance, animation, technique, livraisons/stock, vestiaires, etc.). Il en sera de même pour la direction des soins (bureaux infirmière cheffe, adjointe, formatrices, clinicienne, administration) qui coordonnera de manière centralisée deux équipes soignantes « terrain » et dédiées à chaque bâtiment.

De plus, la conception des locaux doit permettre une grande modularité et polyvalence en particulier dans le choix du mobilier et dans la liberté de circulation, etc. L'espace individuel doit encourager la personnalisation. Une organisation des locaux de type hospitalière, centrée uniquement sur les soins, est à proscrire.

Les éléments suivants sont à prendre en compte lors du développement du projet :

Le projet prévoit la création de 128 lits, répartis en unités de vie de 16 chambres individuelles. Sur ces 128 lits, 120 seront des lits nouveaux, tandis que 8 permettront de réduire le nombre de chambres doubles au sein de l'institution. Le projet architectural tiendra compte de la mobilité réduite, de la pénibilité des déplacements, des pathologies et des handicaps prévisibles.

La Maison St-François soutient une approche architecturale de type humaniste orientée vers la domesticité « comme à la maison ». Les rapides évolutions démographiques et sociétales invitent le secteur médico-social mais aussi ceux du bâti à repenser et passer d'une logique d'hébergement à une logique d'habitat. La Maison St-François croit que les professionnel-le-s encadrant-e-s doivent s'adapter à l'architecture pensée pour les résident-e-s et que ce n'est pas aux résident-e-s de s'adapter à une architecture pensée pour les soignant-e-s. L'EMS doit rester un lieu d'habitat et de vie malgré la péjoration croissante des situations de santé. Cette approche rompt avec les logiques hospitalières ou hôtelières et requiert de nouvelles pratiques tant dans la dimension architecturale que dans celle de l'accompagnement.

L'architecture, ressemblant donc à un habitat courant, doit répondre aux caractéristiques et aux besoins spécifiques des personnes atteintes de maladies neurocognitives majeures. L'architecture des unités doit privilégier des petites dimensions et un plan simplifié. Elle doit compenser les capacités intellectuelles réduites des résident-e-s et pour cela, être facilement compréhensible. La conception architecturale doit favoriser, autant qu'elle est encore possible, l'indépendance des personnes atteintes de démence. Elle doit éviter l'excès aussi bien que la privation de sollicitations sensorielles.

De plus en plus de résident-e-s ont des troubles neurocognitifs majeurs de type Alzheimer ou troubles apparentés, c'est pourquoi ils devront pouvoir bénéficier d'unités spécialisées (psychogériatrie) leur permettant de vivre selon une norme qui leur est propre.

L'établissement devra pouvoir s'adapter dans le temps aux besoins et aux ressources des résident-e-s grâce à la flexibilité de la construction.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projet d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1 b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 al. 4 2c, d'une procédure ouverte selon l'art. 18 et 22 de l'AIMP du 25 novembre 2019 (état au 01.01.2024) l'art. 7 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics du 15 mars 2023 (état au 01.01.2024). Ainsi que des art. 22 à 24 de l'Ordonnance sur les marchés publics (OcMP) du 29 novembre 2023 (état au 01.01.2024).

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations, est le français exclusivement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un-e architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un-e ingénieur-e civil-e, (ou d'un groupement d'ingénieur-e-s civil-e-s).

Les partenaires du groupe doivent être établi-e-s en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'art. 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les bureaux ou professionnels architectes et ingénieur-e-s civil-e-s, ne peuvent participer au concours qu'au sein d'une seule équipe.

Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, qui ne sont associé-e-s que pour un temps déterminé doivent remplir les conditions de participation.

Les collaborateur-ric-e-s occasionnel-le-s engagé-e-s pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un-e architecte, respectivement un-e ingénieur-e civil-e, employé-e, peut participer au concours si son employeur-euse l'y autorise et ne participe pas elle/lui-même au concours comme participant-e, membre du jury ou expert-e. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur-euse devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement et les ingénieur-e-s civil-e-s, porteur-euse-s d'un diplôme étranger ou inscrit-e-s sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

Le marché concerne les compétences d'un-e architecte et d'un-e ingénieur-e. Il n'est pas requis aux participant-e-s de s'associer d'autres compétences.

Néanmoins, s'ils/elles le jugent nécessaire, les participant-e-s peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (architecte-paysagiste, ingénieur-e CVSE, physicien-ne du bâtiment, expert-e-s en protection incendie, etc.). Le maître de

l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteur-euse-s et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un-e planificateur-ric-e spécialisé-e est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de solution, il le reconnaîtra en conséquence dans son rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la suite des études et de l'exécution, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

Les membres dont la représentation est facultative dans le pool sont soumis au devoir de réserve afin de garantir la confidentialité des propositions de chaque équipe à laquelle ils/elles participent.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Economie générale du projet;
- Pertinence de l'insertion dans le site, qualités des relations établies avec le contexte bâti et naturel;
- Qualités architecturales, fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet;
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations;
- Expression architecturale et adéquation au thème;
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique.

CRITERES D'EXCLUSION

Les critères d'exclusion du jugement ou de la répartition des prix sont définis selon l'art. 19 du règlement SIA 142.

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 35 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP le 5 juin 2025.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président et membre professionnel

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, Service immobilier et patrimoine

Membres non professionnels

M^{me} Patricia Clavien Présidente, Fondation Maison St-François
M. Christian Rey Directeur, EMS St-François
M^{me} Evelyne Crettex Reber Vice-présidente, Fondation Maison St-François
M. Antoine Defabiani Membre conseil, Fondation Maison St-François

Membres professionnels

M. Roland Imhof Architecte de la Ville de Sion
M^{me} Mariela Siegrist Architecte REG A / SIA, Bienne
M. Patrick Aeby Architecte EPF, FAS, SIA, Lausanne
M. Eric Lattion Ingénieur civil EPF, SIA, Muraz

Suppléants non professionnels

M. Cyrille Fauchère Conseiller municipal de la Ville de Sion
Fr. Aloys Voide Membre conseil, Fondation Maison St-François
M^{me} Mélanie Moix Boillat Adjointe de direction, EMS St-François

Suppléants professionnels

M. Christophe Lugon-Moulin Architecte, Service immobilier et patrimoine
M. Joseph Cordonier Architecte HES, Lens

Expert·e·s

M. Philippe Dias Service de la santé publique
M. Gilles Favre Architecte HES, Sion
M^{me} Béatrice Rouvinez Infirmière cheffe, EMS St-François SA

Comme exigé par l'art. 10.4 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnel·le·s, dont la moitié au moins sont indépendant·e·s du maître de l'ouvrage.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le bureau Joseph Cordonier, en collaboration avec le SIP et le Bureau des enquêtes de la Ville de Sion en date du 27 août 2025. Il a porté sur les points suivants:

Délai du rendu

31 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 28 projets ont été retournés dans les délais. Un projet inscrit n'a pas été rendu et deux inscriptions ont été invalidées.

Les 28 maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Tous les projets reçus étaient complets, avec tous les documents et conformes aux modalités demandées, à l'exception du projet N°22. Celui-ci présente plusieurs problèmes: la représentation graphique ne permet pas une compréhension globale de l'objet, l'ensemble des livrables requis n'a pas été fourni et la règle de l'anonymat a été enfreinte en raison de l'absence d'une enveloppe cachetée pour la fiche d'identification.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition. L'alignement à la rue n'est pas respecté pour les projets N°12, 17 et 22.

Respect des prescriptions

Le RCCZ, zone Centre III, n'est pas respecté par plusieurs projets:

- Distance à la limite: non respectée par les projets N°04, 06, 15, 16, 17, 19, 22, 23 et 25.
- Hauteur limite: non respectée par les projets N°01 et 27.

Les 6 arbres protégés n'ont pas été respectés par les projets N°16 et 17, qui suppriment chacun un arbre, ainsi que par le projet N°22, qui supprime quatre arbres.

Concernant le périmètre ISOS, l'examen préalable laisse au jury le soin de se prononcer sur la valorisation du site.

Pour le concept feu, l'appréciation sera effectuée lors de la séance du jury.

Programme des locaux

Certains projets proposent des modifications, plus ou moins importantes, concernant l'organisation de l'existant. Celles-ci sont précisées dans l'analyse des projets N°02, 05, 07, 11, 12, 15, 16, 17, 20, 22, 23, 25 et 26. Le jury se prononcera sur la conformité de ces projets aux conditions imposées par le programme.

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 25 et vendredi 26 septembre 2025.

ANALYSE DU SITE

Le jugement s'étant déroulé sur place, dans le dépôt de l'EMS St-François, le jury a pu appréhender in situ les enjeux et incidences des diverses propositions présentées par l'ensemble des projets.

Le jury a apprécié la qualité du site et constaté, malgré la générosité du terrain mise à disposition, la complexité à répondre à la multitude de contraintes liée au programme, à l'intégration dans le site et au bon fonctionnement avec l'EMS existant.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 28 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'admettre 27 projets au jugement et d'exclure le projet N°22.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142, et art. 1.11 du programme du concours :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - N°01 TRÈFLE VERT | hauteur |
| - N°02 PAYSAGES PARTAGÈS | dimensions des chambres |
| - N°04 LES JARDINS DE SAINT-FRANÇOIS | distance à la limite et dimensions des chambres |
| - N°06 MAIN DANS LA MAIN | distance à la limite |
| - N°09 SAINT-FRANÇOIS XAVIER | dimensions des chambres |
| - N°11 LA VIE EN ROSE | dimensions des chambres |
| - N°12 ENSEMBLE | alignement et dimensions des chambres |
| - N°14 MARIETTE | dimensions des chambres |
| - N°15 CASTOR & POLLUX | distance à la limite |
| - N°16 LE BÂTON D'ASCLÉPIOS | distance à la limite |
| - N°17 PRENONS NOS CHAUSSONS | alignement, distance à la limite et dimensions des chambres |
| - N°19 NŒUD | distance à la limite |
| - N°23 CHÈRE CHANTAL | distance à la limite |
| - N°25 BATMAN & ROBIN | distance à la limite et dimensions des chambres |
| - N°26 JUSTE CIEL! | modification interne importante |
| - N°27 POMME DE PIN | hauteur et dimensions des chambres |
| - N°28 FRAGMENTS DE VIE | dimensions des chambres |

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, au contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 11 projets suivants sont éliminés :

- N°01 TRÈFLE VERT
- N°02 PAYSAGES PARTAGÈS
- N°04 LES JARDINS DE SAINT-FRANÇOIS
- N°07 LA MONTAGNE FENDUE
- N°12 ENSEMBLE
- N°18 LOUIS
- N°19 NŒUD
- N°20 VALSE À TROIS TEMPS
- N°23 CHÈRE CHANTAL
- N°24 AWË
- N°26 JUSTE CIEL!

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier la qualité des espaces extérieurs, le fonctionnement général du projet, la pertinence de la disposition et des synergies entre l'existant et le nouvel EMS, l'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les enjeux liés à l'occupation du sol et aux excavations. Les 11 projets suivants sont éliminés :

- N°03 VALERIANA
- N°05 NEMUS
- N°06 MAIN DANS LA MAIN
- N°09 SAINT-FRANÇOIS XAVIER
- N°10 AEDES VIRIDES
- N°14 MARIETTE
- N°16 LE BÂTON D'ASCLÉPIOS
- N°17 PRENONS NOS CHAUSSONS
- N°25 BATMAN & ROBIN
- N°27 POMME DE PIN
- N°28 FRAGMENTS DE VIE

Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il est décidé de repêcher le projet N°13 THEODULE du 2^{ème} tour au classement et le projet N°14 MARIETTE du 1^{er} tour au 2^{ème} tour.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 190'688.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{ère} mention

Projet N°15	CASTOR & POLLUX	50'000.- HT
-------------	-----------------	-------------

2^{ème} rang / 1^{er} prix

Projet N°08	SWEET HOME ALAPLATTA	45'000.- HT
-------------	----------------------	-------------

3^{ème} rang / 2^{ème} mention

Projet N°11	LA VIE EN ROSE	26'000.- HT
-------------	----------------	-------------

4^{ème} rang / 2^{ème} prix

Projet N°13	THEODULE	39'000.- HT
-------------	----------	-------------

5^{ème} rang / 3^{ème} prix

Projet N°21	ELVIS	30'688.- HT
-------------	-------	-------------

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{ère} mention au projet :
n° 15, devise "CASTOR & POLLUX"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.
Sion, le 26 septembre 2025

Philippe Venetz

Patricia Clavien

Christian Rey

Evelyne Crettex Reber

Antoine Defabiani

Roland Imhof

Jean-Paul Chabbey

Mariela Siegrist

Patrick Aeby

Eric Lattion

Cyrille Fauchère

Aloys Voide

Mélanie Moix Boillat

Christophe Lugon-Moulin

Joseph Cordonier

Philippe Dias

Gilles Favre

Béatrice Rouvinez

PH.

PC

CR

ECR

AD

RI

JPC

MS

PA

EL

CF

AV

MMB

CLM

JC

PD

GF

BR

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des participants dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des participants. Il relève que les 27 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé. Toutefois, il relève les contraintes particulièrement importantes : taille réduite du site, programme ambitieux et règlement communal des constructions de la ville de Sion.

La qualité et la pluralité des propositions présentées ont mis en évidence l'importance des relations aux bâtiments existants et aux aménagements extérieurs de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme tout en maîtrisant les enjeux territoriaux.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°15 « CASTOR & POLLUX » la poursuite des études en vue de sa réalisation.

La proposition se distingue par des ambitions claires : préserver les qualités des bâtiments existants, notamment les vues sur Valère et Tourbillon, tout en offrant une organisation lisible des espaces de qualité pour résidents et personnel. Dans ce projet, l'existant et le nouveau fonctionnent en parfaite synergie.

Fondée sur une lecture fine de la topographie, elle insère trois étages d'hébergement sous le niveau d'entrée, articulant l'ensemble autour d'une coupe maîtrisée et d'un concept de « place du village intérieure ».

Deux nouveaux volumes viennent dialoguer harmonieusement avec les bâtiments St-François et Ste-Claire, formant un ensemble cohérent structuré par des circulations simples et des espaces collectifs lumineux.

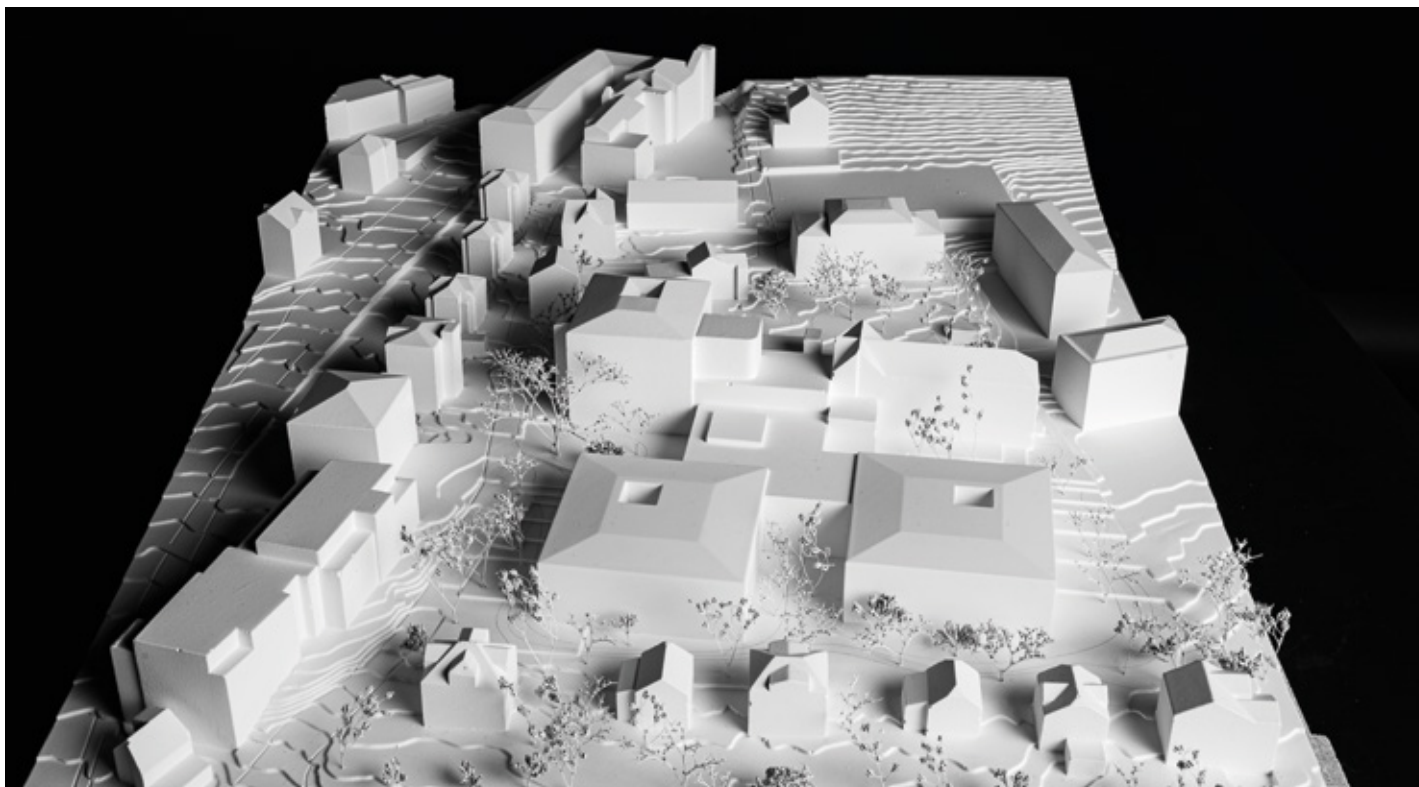
Le mandat attribué à l'architecte du groupe lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'art. 1.10 du règlement-programme du concours. Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le mercredi 29 octobre à 17h30** au dépôt de l'EMS St-François, rue du Vieux-Moulin 32, 1950 Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au vendredi 14 novembre 2025, week-end non compris, entrée libre de 14h00 à 17h00.

PROJETS PRIMÉS



N°15 CASTOR & POLLUX

1^{ER} RANG / 1^{ÈRE} MENTION

CLR ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Damien Chevalley, Véronique Iten, Fabien Peter, Marc Glaus

ARX C/O PINI GROUP SA, SION

Collaborateurs :

Alberto Comana, André Tercinod, Jacques Fournier, Tor Lundstroem

La proposition est fondée sur des ambitions claires et sans concessions. En effet, il s'agit pour les auteurs du projet, de préserver les qualités des bâtiments existants, notamment la vue sur les collines de Valère et Tourbillon, d'apporter un schéma d'organisation clair et d'offrir des espaces de qualité aux résidents et au personnel affectés à l'extension de l'EMS.

Parvenir à concrétiser ces ambitions de manière convaincante dans le cadre de ce concours constitue un tour de force car les contraintes étaient particulièrement importantes : taille réduite du site, programme ambitieux et règlements urbanistiques contraignants. La solution proposée est fondée sur une lecture attentive de la topographie qui permet aux auteurs du projet d'insérer 3 étages d'hébergement au-dessous du niveau d'entrée actuel. Il s'agit donc d'un projet qui trouve son fondement dans l'organisation de sa coupe.

Le projet se présente sous la forme de 2 grandes maisons reliées aux constructions existantes par un corps de liaison prolongeant le volume contenant l'entrée actuelle. Au final 4 maisons, les édifices existants St-François et Ste-Claire, et deux nouveaux volumes dialoguent en douceur dans un réseau d'espaces extérieurs de qualité.

L'entrée est maintenue à son emplacement actuel et prolongée par un espace collectif central intitulé « place du village intérieure ». Cette disposition offre un principe de circulation simple permettant l'orientation des visiteurs et des usagers. Depuis cette « place du village » on va, soit vers le haut pour les unités d'hébergement existantes, soit vers le bas pour les nouvelles. Le nouvel espace collectif est organisé sur deux niveaux, celui de l'entrée qui accueille la cafétéria et quelques services et un niveau inférieur sur lequel est disposée la nouvelle salle à manger adjacente à l'existante. Notons que la cuisine est maintenue dans sa position actuelle et agrandie par une extension en sous-sol au nord percée d'un patio pour y amener la lumière naturelle nécessaire à son exploitation.

Les nouvelles unités d'hébergement sont réparties sur 4 niveaux, le premier de plain-pied avec la nouvelle « place du village » et les trois suivants en-dessous. Elles sont réparties dans les deux nouvelles maisons avec une organisation originale. Leurs plans d'étage, de forme carrée, abritent une unité chacun, connectées deux par deux par le corps central. La distribution des étages est organisée en diagonale par une succession de trois halls distributifs aboutissant à la façade. Ainsi, dès l'entrée dans la maison, le regard

porte vers l'extérieur. Ce dispositif est intéressant car il offre une valeur domestique favorisant leur appropriation par les usagers. Un patio, de petite dimension, complète le plan en offrant un apport lumineux aux deux premiers halls. Depuis ceux-ci on accède à des espaces desservant la majorité des chambres. Celles-ci sont de dimension réglementaire et distribuées par une dilatation du couloir offrant un seuil bienvenu.

Les auteurs du projet disposent le parking en sous-sol au nord des édifices existants. Sa capacité est augmentée des places présentes en plein air permettant ainsi de proposer un jardin au pied de l'édifice Ste-Catherine. Cette proposition ne convainc pas le jury en raison notamment des coûts induits et de l'éloignement des sorties piétonnes du nouveau centre de l'EMS.

Concept statique et construction durable

La structure mixte bois-béton est développée avec soin, en particulier pour les dalles mixtes dont la disposition des solives et porteurs est représentée de manière convaincante, tant dans la coupe constructive que dans les coupes générales du projet. La trame régulière des maisonnettes assure une grande rationalité constructive. Les contreventements parasismiques, assurés par les noyaux et murs en béton, paraissent suffisants et pourraient probablement encore être optimisés pour réduire la quantité de béton utilisée.

Le parking enterré, prévu sous l'actuel parking extérieur, génère en revanche un volume de béton important ainsi que des travaux spéciaux coûteux et délicats à proximité des bâtiments existants. Sa forme, peu optimale pour la circulation, constitue un point faible du projet. Une implantation sous les maisonnettes permettrait d'améliorer l'organisation structurelle et de réduire globalement l'empreinte carbone.

Dans l'ensemble, la régularité et l'optimisation de la structure, associées au choix d'une combinaison bois-béton judicieuse, assurent une bonne durabilité et contribuent efficacement à limiter l'impact environnemental du projet.



maquette 1:500



perspective extérieure

Implantation et langage architectural

Le projet vise à **révisiter et réinventer** les différents villages de la Mission St-François en créant une **nouvelle centralité** qui s'organise entre le tour EMS et ses bâtiments existants - Saint-François, Saint-Clément et Saint-Catherine - afin de former un **ensemble cohésif et harmonieux**. Le nouvel EMS révisé sera conçu comme un grand volume monumental, mais comme **deux volumes dans un parc**, insérés avec délicatesse dans le tissu afin de **respecter la silhouette des bâtiments historiques** et d'ouvrir largement les vues sur les **châteaux de Valère et Sacré-Coeur**. Ces deux masses seront d'abord dans le site en créant une **double harmonie et dynamique**, en harmonie avec les vides et petits fragments existants. Au nord, l'ancien parking extérieur se transforme en une **place de village**, véritable **espace habituel et accueillant**, qui crée la connexion avec le tour du Mont par lequel s'effectuent les accès piétons, mobilité douce et les déplacements en complément de l'accès depuis la rue du Vieux-Moulin. Au cœur du projet, un cœur central relie toutes les unités et devient une place intérieure **essentielle**, où se croisent habitants, visiteurs et collaborateurs dans une ambiance chaleureuse et ouverte. L'implantation propose et renforce le **caractère** du parc, soutenu sous la place de village par une **traverse** qui relie le centre à l'extérieur et de donner toute sa place à la **végétation**, restituée au site sa **générosité paysagère** et créant un **cadre naturel** pour les bâtiments existants et futurs.

Aménagements extérieurs

Reconnues comme un toit, le **généralisme paysan** créatif s'inscrit au sein de la parcelle. L'opération du tour EMS offre aux usagers habitants, employés et visiteurs un espace vert structuré et contrasté dans les masses de la **traverse de la rue, jardins, parcs, courtes, chemins**. Un jardin réinterprète et réinvente le rôle du réseau piétonnier. Une **promenade continue et articulée** accompagne piétons. Un **jardin sécurisé et fleur** prend place entre les nouveaux bâtiments et celui de Saint-François. Cette diversité permet une appropriation multiple qui encourage les rencontres et les échanges. Si les **changement d'usage** en **lieux de travail** du parc permettent des **promenades confortables** pour tous et toutes, ils offrent également des parcours de toute longueur et diversité, à durée variable, selon de multiples possibilités de bancs. L'articulation existante du parc est largement renforcée. La **traverse articulée** propose, appuyée aux jardins historiques, comme une **traverse douce** entre l'extérieur et ses alentours. Les lignes du parc sont volontairement marquées sur l'ensemble de la parcelle, entre leurs éléments et nouvelles réalisations, ces structures marquent une certaine distance tout en intégrant le parc dans un quartier. A côté de ses qualités d'**ambiances variées au fil des saisons**, cette nouvelle présence végétale contribue également activement à la **distribution des îlots de chaleur** tout en améliorant significativement la **bioclimatologie locale**. Malgré ses vitesses privilégiées du parc, les réseaux de circulation, le réseau des cheminements sont établis en dialogue avec un **matériau** basé sur des matériaux locaux et naturels, avec un **gravier** naturel. L'organisation des cheminements offre un réseau de **promenades** à tous les usages et à tous les moments de la journée. Des **points d'arrêt** sont placés à intervalles réguliers et le long des promenades. Le **parking** sécurisé est installé dans le **parc piétonnier**.



place de village



mobilité & accessibilité



jardins dans un parc



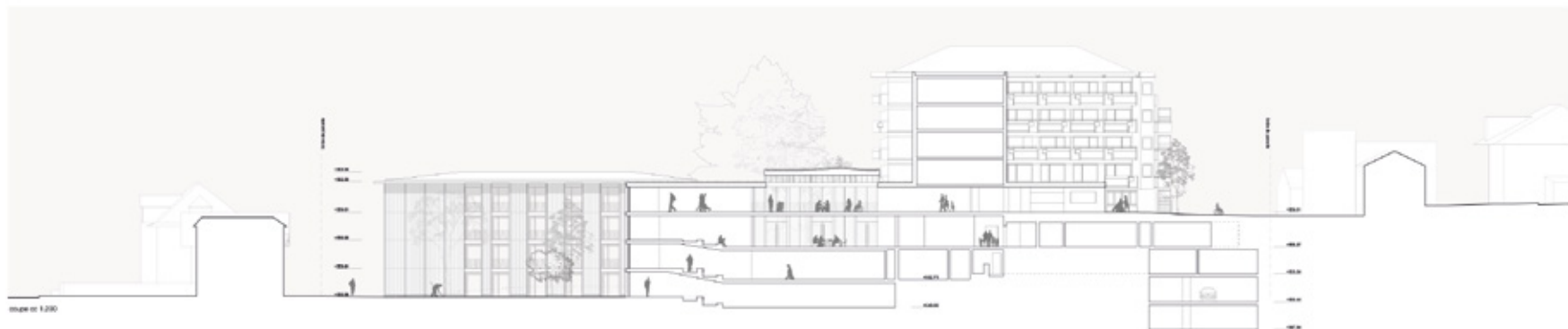
coupe 1:500



1/200







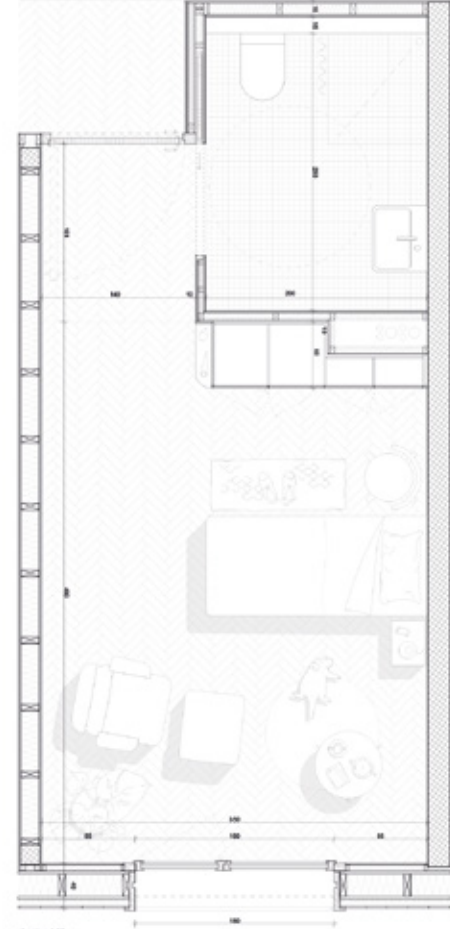


Typologie

Chacun des deux niveaux, situés d'origine comme une maison de quatre pièces, rassemblent quatre unités de 16 chambres, conçues comme de véritables lieux d'habitat. L'un d'un fonctionnement institutionnel, les unités de vie regroupent l'habitation d'un grand appartement partagé, des salles de toilette communes de salles communes, des salles à manger communales, des espaces de rencontre et de détente, locaux dédiés de lumière et ouverte sur l'extérieur. Chaque chambre, véritable espace privatif, s'ouvre sur le séjour et peut évoluer dans le temps grâce à une conception flexible permettant leur regroupement. Les deux maisons se situent autour d'une place de village habituelle qui concrétise les espaces habituels : accueil, coffee, espace de bien-être et administration. Au rez-de-chaussée, le restaurant partage cette commune avec une terrasse de plein pied dans le jardin, favorisant la convivialité et le lien avec l'extérieur. La cuisine agrandie, ouverte sur un patio, dessert avec efficacité l'ancien et le nouvel établissement, tandis que les étages inférieurs regroupent bureaux, locaux techniques et espaces logistiques, accessibles directement depuis le parking souterrain. Cette organisation claire et compacte favorise la fluidité des usages tout en offrant une ambiance domestique, chaleureuse et évolutive, liée à l'esprit de la Maison St-François. Les entrées des chambres sont regroupées par deux, permettant ainsi un espace ouvert devant les chambres, pour plus d'intimité et de domesticité. Les chambres bénéficient de balcons tout hauteur connectés à la loggia, offrant un lien visuel direct avec l'extérieur l'habitat extérieur au positionnement et couché.

Structure, usages et protection incendie

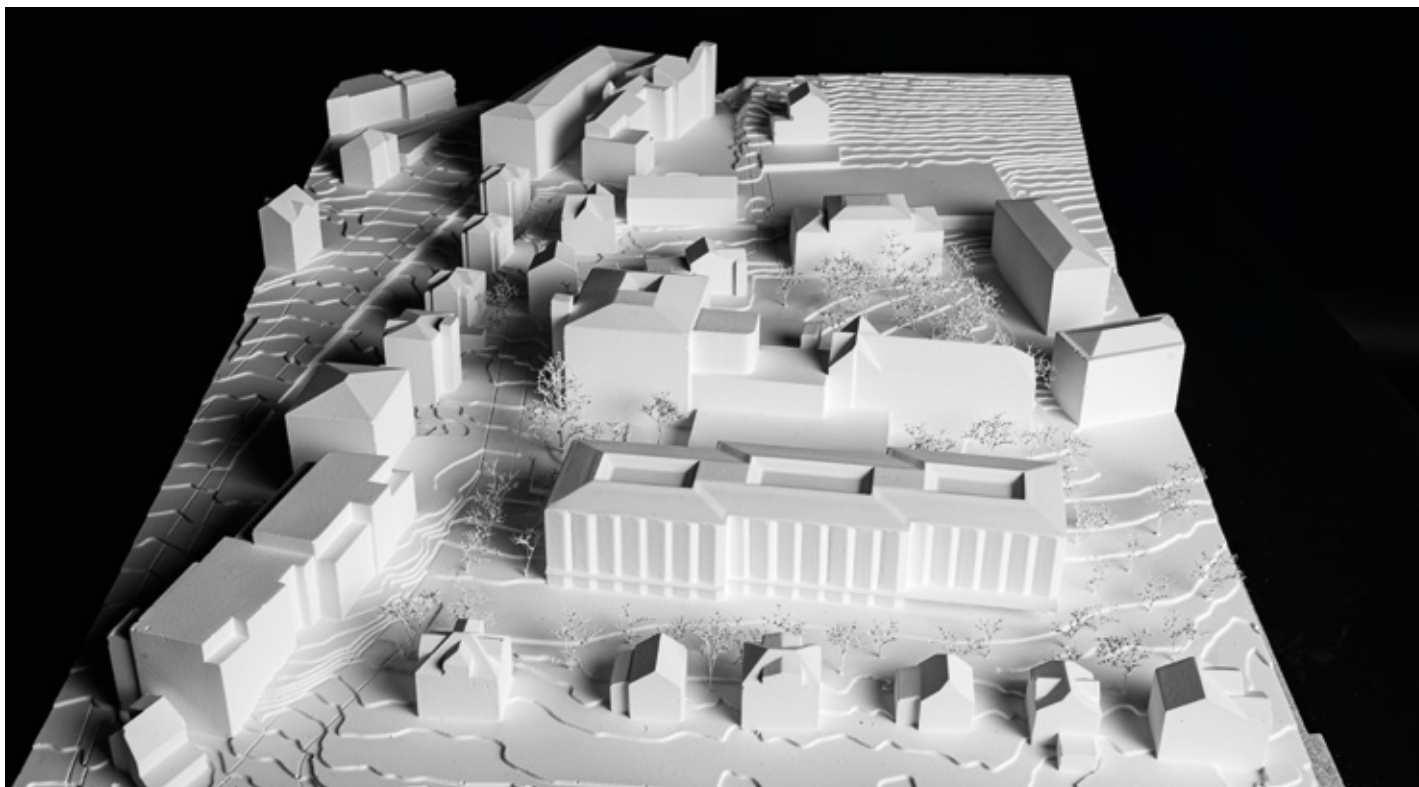
La conception structurelle du nouvel EMS repose sur une organisation claire et rationnelle. Les bâtiments sont portés par un système de dalle en béton armé pour les espaces de connexion et de dalle pleine préfabriquée pour les habitations. Ces dalles s'appuient sur des poteaux ponctuels et des nervures en béton également disposés, étant le système et l'implémentation sont optimisés afin de limiter l'empreinte au sol entre entrée de façade et sortie de maison dans les deux directions principales, permettant ainsi un alignement facile aux sollicitations structurelles tout en respectant la logique spatiale du projet. Le projet prévoit une toiture étanche, véritable espace technique, permettant le passage facile des réseaux. Ce dispositif contribue à la performance énergétique du bâtiment. Les travaux optimaux liés à la réalisation du parking souterrain seront menés par le maître en œuvre de grands bureaux successives, garantissant le maintien des accès durant les phases de chantier. Les murs périphériques, réalisés en technique préfabriquée, assurent la rigidité d'ensemble tout en assurant la stabilité des éléments existants, en particulier des EMS actuels intégrés à proximité immédiate. En matière de protection incendie, le dispositif repose sur un maillage d'évacuation judicieusement réparti, permettant de maintenir des distances d'évacuation optimales (20 m dans les circulations principales et 25 m dans les unités avec chambres). L'implémentation même des volumes autour d'un concept de transfert efficace, sans être en direction Est-Ouest que Nord-Sud, ce qui assure une gestion multiple et sécurisée de l'évacuation des résidents en cas d'urgence. Le chantier de travaux en deux phases. La phase 1 concernera la réalisation du parking et des locaux du nord avec une assiette d'entrée depuis la rue de Mont. L'assiette sera libérée en fonction des grandes dalles du sud de site. La phase 2 concernera la construction des deux nouvelles maisons et l'espace central.



Matériaux et développement durable

L'architecture explore la volonté de créer des maisons vivantes, chaleureuses et chaleureuses par le choix de matériaux pérennes, naturels et sains. Les façades en bois offrent notamment les volumes et accueillent leur caractère domestique, tandis que les surfaces (placés), aux proportions généreuses mais familières, offrent des volumes adaptés aux usages domestiques et de soutien au sein de la grande pièce. La coupe en bois à deux niveaux, malgré des courbes soignées, confère au bâtiment une silhouette élégante et saine, en dialogue avec le patrimoine SBB existant ainsi que la texture végétale de la commune à l'extérieur participera à la finition des deux niveaux. Les espaces intérieurs associent parqué dans les chambres et chapel en béton dur dans les lieux de passage, placés accoussés en fibres végétales dans les espaces communs, créant une ambiance à la fois robuste, saine et chaleureuse. La construction utilise localement et durablement préfabriqués locaux, saines matières, saines de l'air, notamment permet de réduire les nuisances et la durée du chantier, garantissant le confort de vie de l'EMS existant. Enfin, le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable ambitieuse : labels Minergie et CEE3, optimisation de la lumière naturelle, utilisation de 1 mètre pour l'éclairage thermique, gestion du climat intérieur par une ventilation naturelle dans les chambres et un rafraîchissement mécanique à travers les plafonds et les ouvertures de volume, récupération des volumes, gestion passive de l'énergie, isolation et utilisation des eaux de pluie, utilisation de la biodiversité grâce à un parc généreusement planté. Ainsi, le nouvel EMS renforce le patrimoine bâti et paysager, tout en offrant aux résidents et à leur proches un lieu de vie domestique, sain et ouvert, liée à l'esprit de la Maison St-François.





N°08 SWEET HOME ALAPLATTA

2^{ÈME} RANG / 1^{ER} PRIX

MIJONG SÀRL, SION

Collaborateurs :

Carole Pont, Céline Guibat, Laurens Dekeyser, Susana Dimas,
Juliette Bayona-Ruiz, Pierre-Loïc Carron, Denis Orsat

PRA INGÉNIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs :

Christian Dumoulin

PARLONS PAYSAGE... SÀRL, SION

Collaborateurs :

Alexandre Marchand

Le projet s'implante linéairement au sud de la parcelle au moyen d'un volume composé de 3 séquences décalées les unes des autres, relié au bâtiment existant par un vaste espace d'entrée / cafétéria. L'entrée publique s'effectue à l'ouest, face à la rue du Vieux-Moulin, tandis qu'une terrasse extérieure prolonge la cafétéria à l'est ; cette dernière est spatialement articulée par de plus petits espaces, autonomes et volumétriquement plus hauts pour bénéficier d'une ventilation et d'un éclairage naturel directs en hauts-jours.

En coupe, le projet au sud se positionne à demi-niveau par rapport au bâtiment existant au nord et à la nouvelle cafétéria. Cette coupe s'inscrit dans la topographie générale et dans la circulation intérieure générale des bâtiments, à partir de l'entrée existante au Nord jusqu'au nouveau bâtiment au sud ; la cafétéria, au niveau de l'étage -1 existant, constitue le « palier » intermédiaire, unificateur de l'ensemble de l'EMS.

L'étage inférieur du projet (1,5 niveau en dessous de celui de la cafétéria) accueille les locaux de l'administration, la cuisine, la salle à manger et les divers services. La liaison spatiale avec la cafétéria et les étages supérieurs est généreuse et de qualité avec le vide d'escalier et les ascenseurs. Une entrée indépendante au sud accueille étrangement la réception et les bureaux administratifs, isolés du nouvel espace d'entrée. La disposition des différentes fonctions est appréciée, avec une cuisine éclairée naturellement et en relation directe avec la salle à manger ; cette dernière bénéficie d'une belle situation d'angle et un dégagement sur l'extérieur sur un jardin. Elle souffre cependant d'un fort éloignement vis-à-vis des espaces communs généraux de l'EMS.

Le projet exprime 3 entités décalées, reprenant la géométrie de la parcelle tout en évitant habilement une frontalité trop dure vis-à-vis des villas au sud. Cette disposition correspond cependant à 2 unités de soin par étage, le patio central accueillant l'arrivée des distributions et les espaces communs des différents étages. Les séjours d'étages sont situés en tête du bâtiment, à l'est et à l'ouest, en double orientation extérieur / patios, en offrant une grande transparence longitudinale. L'espace commun des chambres, rassemblées autour de la transparence des patios, offre une belle qualité d'identification, d'usage et de lumière.

Les toitures, avec un volume « cassé » en leur centre, permet de maîtriser leur gabarit et d'alléger la hauteur du projet tout en offrant une couverture horizontale pour la verrière des patios. La structure en construction en bois sur un socle en béton armé remplit les

critères actuels en matière de développement durable, malgré la présence d'une dalle générale de répartition peu efficiente économiquement.

Le jury a apprécié la qualité offerte par la disposition des chambres dans le cadre des doubles unités de soin, offrant des espaces sans impression de couloirs, dans la recherche constante de transparence et de lumière. Le contrôle visuel par le bureau des soins demeure cependant problématique.

Il relève également la qualité de la typologie des chambres, très intéressantes avec la création d'un angle sortant, combinant une place d'assise sur une face et une fenêtre à la française sur la face adjacente. Cela permet une dilatation de l'espace intérieur en rapport avec la lumière et la façade. Cette disposition offre également une belle expression architecturale de façade, reprenant un motif déjà présent dans les balcons du bâtiment existant. Le jury relève enfin l'attention portée à la cohérence des espaces extérieurs, exprimés en tant que vaste jardin arboré, unitaire dans sa composition et nuancé dans les différentes ambiances offertes aux usagers.

Concept statique et construction durable

Le projet propose une structure hybride ambitieuse, avec deux niveaux de sous-sols en béton armé et cinq niveaux supérieurs en construction bois. Les porteurs sont globalement bien répartis, avec des portées modérées bien adaptées à la construction en bois. Le non-alignement entre le sous-sol et les étages supérieurs nécessite une dalle en béton de grande épaisseur pour la répartition des charges, choix qui semble avoir été correctement dimensionné et représenté.

Le contreventement est assuré par trois noyaux en béton armé, ce qui semble relativement faible compte tenu de la présence des ouvertures décalées dans ces murs. Il sera probablement nécessaire d'ajouter des murs pour garantir la stabilité parasismique du bâtiment. La régularité de la structure laisse penser que cette optimisation reste tout à fait possible.

La disposition générale du parking souterrain est fonctionnelle, bien que la géométrie des rampes et la fluidité des circulations mériteraient d'être améliorées.

Sur le plan de la durabilité, la non-superposition stricte des porteurs entre sous-sol et étages nécessite une dalle sur sous-sol épaisse, peu favorable à l'inertie et à l'optimisation structurelle. Malgré cette réserve, la volonté affirmée d'une superstructure en bois constitue un atout important en matière d'empreinte carbone et de durabilité.

Sweet home Alaplatta

Concours EMS St-François



Concept

Le projet est un ensemble résidentiel. Les bâtiments sont conçus sur deux niveaux. Les volumes sont conçus de manière à créer un environnement urbain de qualité et à offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante.

Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante.

Volumétrie & Implantation

Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante.

Accès

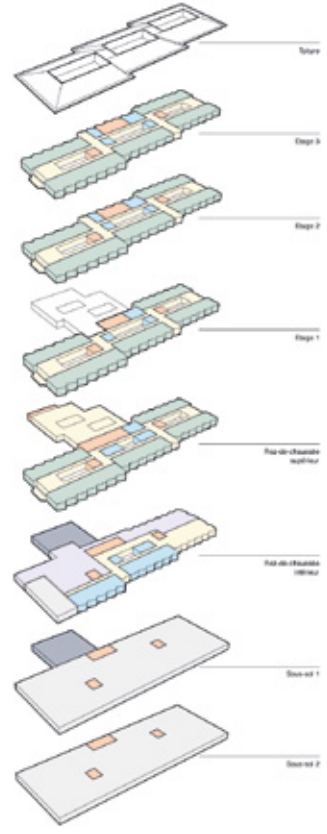
Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante.



Organisation & Programme

Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante.

Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante. Le projet est conçu pour offrir une expérience de vie enrichissante.



Sweet home Alaplatta

Concours EMS St-François



Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs, portant un rôle fondamental dans la réussite d'un projet de développement d'un quartier, ont une incidence sur la qualité de vie des habitants. Ils sont conçus comme des lieux de rencontre, de détente et de loisirs.

À l'ouest du site, les jardins sont aménagés par le biais d'un espace public communautaire, permettant d'offrir un cadre de vie agréable et sécurisé aux habitants. Ces jardins sont conçus comme des lieux de rencontre, de détente et de loisirs.

Le jardin d'été est conçu comme un espace public communautaire, permettant d'offrir un cadre de vie agréable et sécurisé aux habitants. Ces jardins sont conçus comme des lieux de rencontre, de détente et de loisirs.

Les espaces extérieurs sont conçus comme des lieux de rencontre, de détente et de loisirs. Ils sont aménagés de manière à offrir un cadre de vie agréable et sécurisé aux habitants.

Par son architecture épurée et contemporaine, le bâtiment s'intègre parfaitement dans le quartier. Les jardins sont conçus comme des lieux de rencontre, de détente et de loisirs.



Types de jardin

- Parc d'été
- Terrace végétalisée
- Plac. intergénérationnel
- Jardin de communauté
- Pavillon des 5 sens



Revêtements - Surfaces perméables

- Gravier blanc - 3272 m²
- Terrasse végétalisée - 547 m²
- Asphalte - 1320 m²
- Gravier stabilisé - 183 m²
- Pavés autobloquants de 33 Lames - 261 m²
- Entrée latérale en béton - 308 m²
- Pavés pour - 437 m²
- Chaussée de parking stabilisé



58 Arbres

- 20 espèces d'arbres - incluses au parking sud
- 20 espèces d'arbres
- Amelanchier / Caméris / Pommier / Prunus
- 12 arbres exotiques
- Espaces verts à leur emplacement actuel



N°08 SWEET HOME ALAPLATT

Sweet home Alaplatta

Concours EMS St-François



26

Construction mixte bois/béton

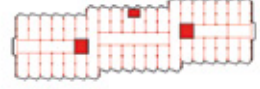
Une réflexion sur le mode constructif a été menée afin d'optimiser l'aspect durable... (text continues)

De point de vue structurel, l'ouvrage est composé de deux niveaux en bois posés sur un socle de béton... (text continues)

Pour les étages, nous avons choisi d'utiliser du bois massif... (text continues)

Structure porteuse

Explication du système de carrefours porteurs... (text continues)



Développement durable

Les principes de construction durable... (text continues)

À l'exploitation, le bâtiment est conçu comme une machine performante... (text continues)

La ventilation mécanique de l'ouvrage, notamment en cas de sécheresse... (text continues)

Les gaines sont en bois de très massif... (text continues)

En principe, aucune gaine n'est posée... (text continues)

Enfin, la séparation des systèmes... (text continues)

Structure porteuse

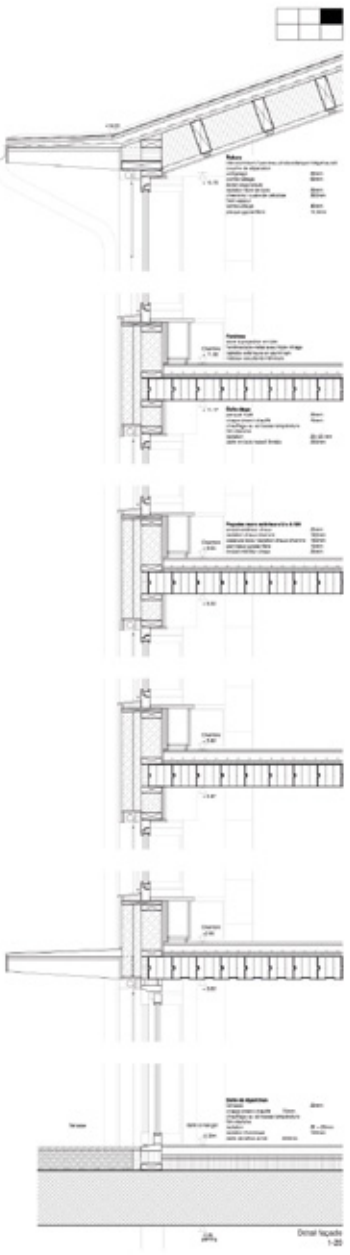
Explication du système de carrefours porteurs... (text continues)

Développement durable

Des objectifs hygrothermiques dans les cadres des normes... (text continues)

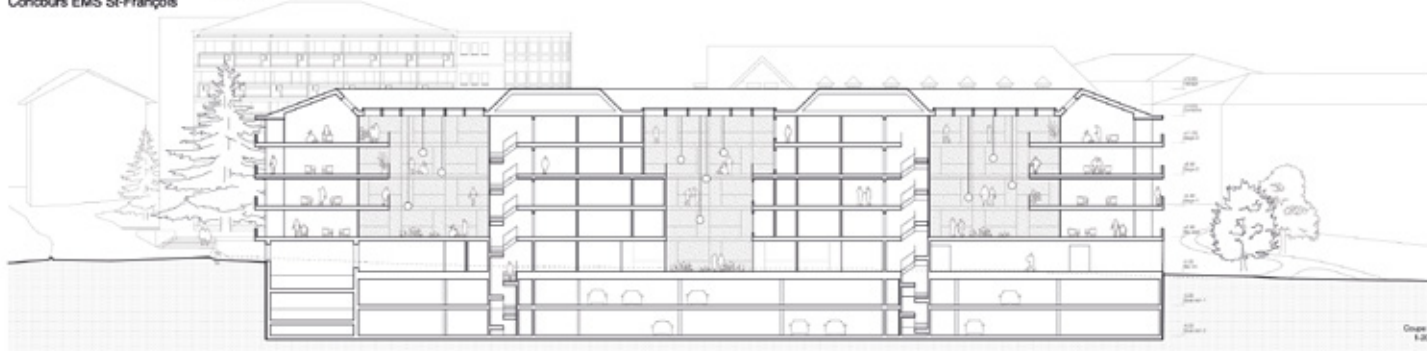
Le bâtiment est conçu pour être... (text continues)

Afin de limiter l'usage de matériaux... (text continues)

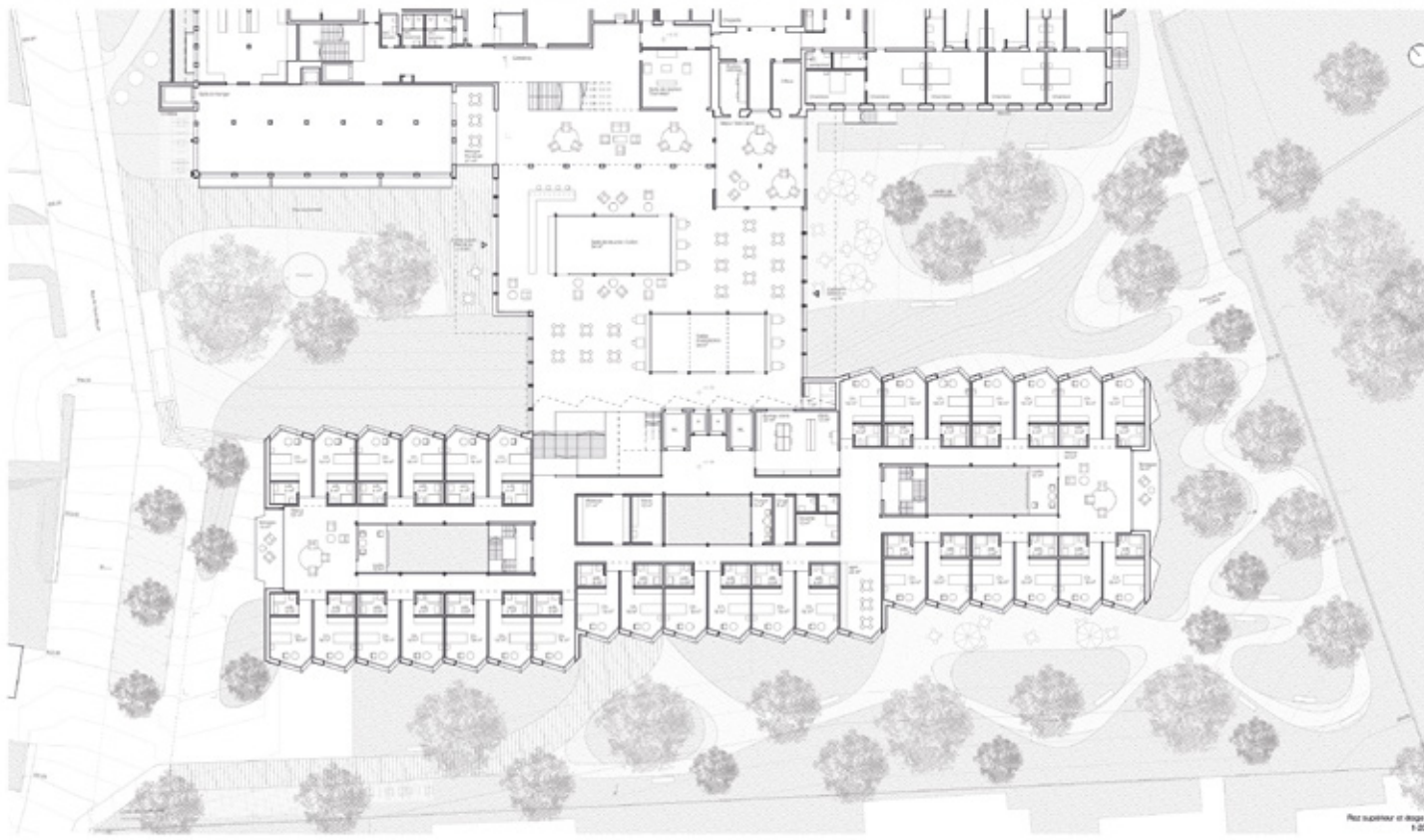


Sweet home Alaplatta

Concours EMS St-François



coupe B
1:200



Plan supérieur et étage 1
1:200

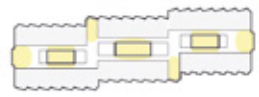
2 unités de vie par étage

Chaque étage est divisé en deux unités de vie de 18 chambres. Chaque unité peut fonctionner ensemble ou de manière indépendante.



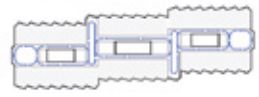
Lumière naturelle dans les espaces communitaires

Tous les espaces communitaires et de circulation sont éclairés naturellement. Cela est fait pour permettre une ventilation naturelle et un rafraîchissement nocturne.



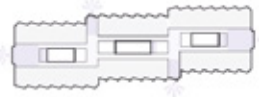
Déambulation

En plus d'être offre un parcours fluide adapté aux besoins des personnes. Ce parcours propose différentes hauteurs et largeurs de voie pour faciliter la circulation sur les quatre étages.



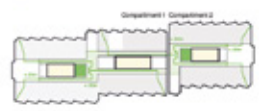
Espaces communitaires

Les espaces communitaires, distribués au sein des étages, comprennent une variété de formes, de tailles et d'orientations, afin de proposer une multitude d'options d'activités.



Concept protection incendie

- Voie d'évacuation verticale
- Voie d'évacuation horizontale
- Ateliers

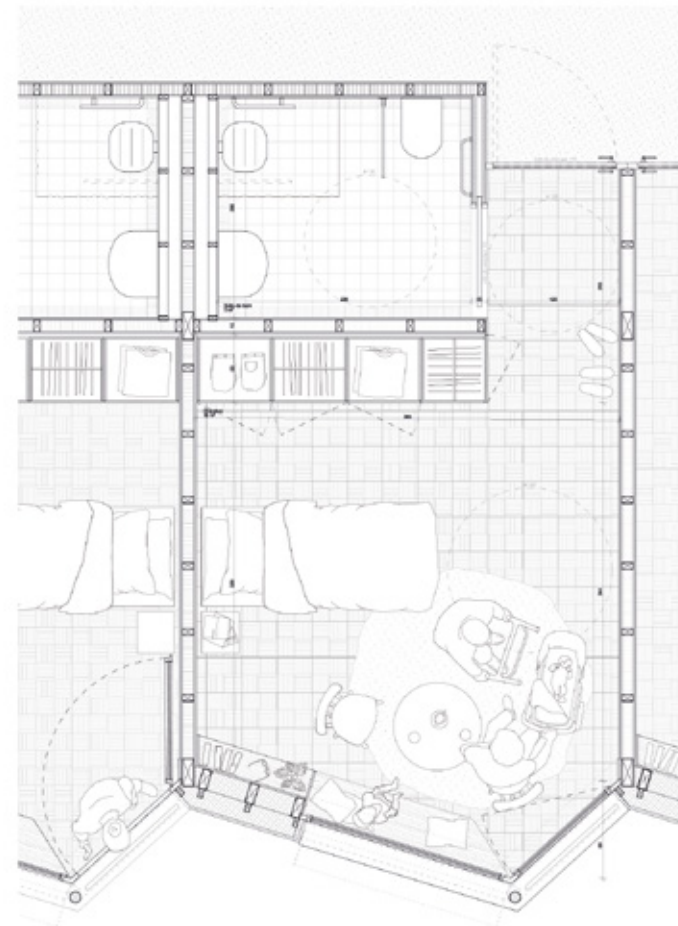


Sweet home Alaplatta

Concours EMS St-François



Page 2 of 3
1/22



Détail chambre
1/20



Gris corne
Terrazzo



Soli chambré
Parquet hollandaise - chêne

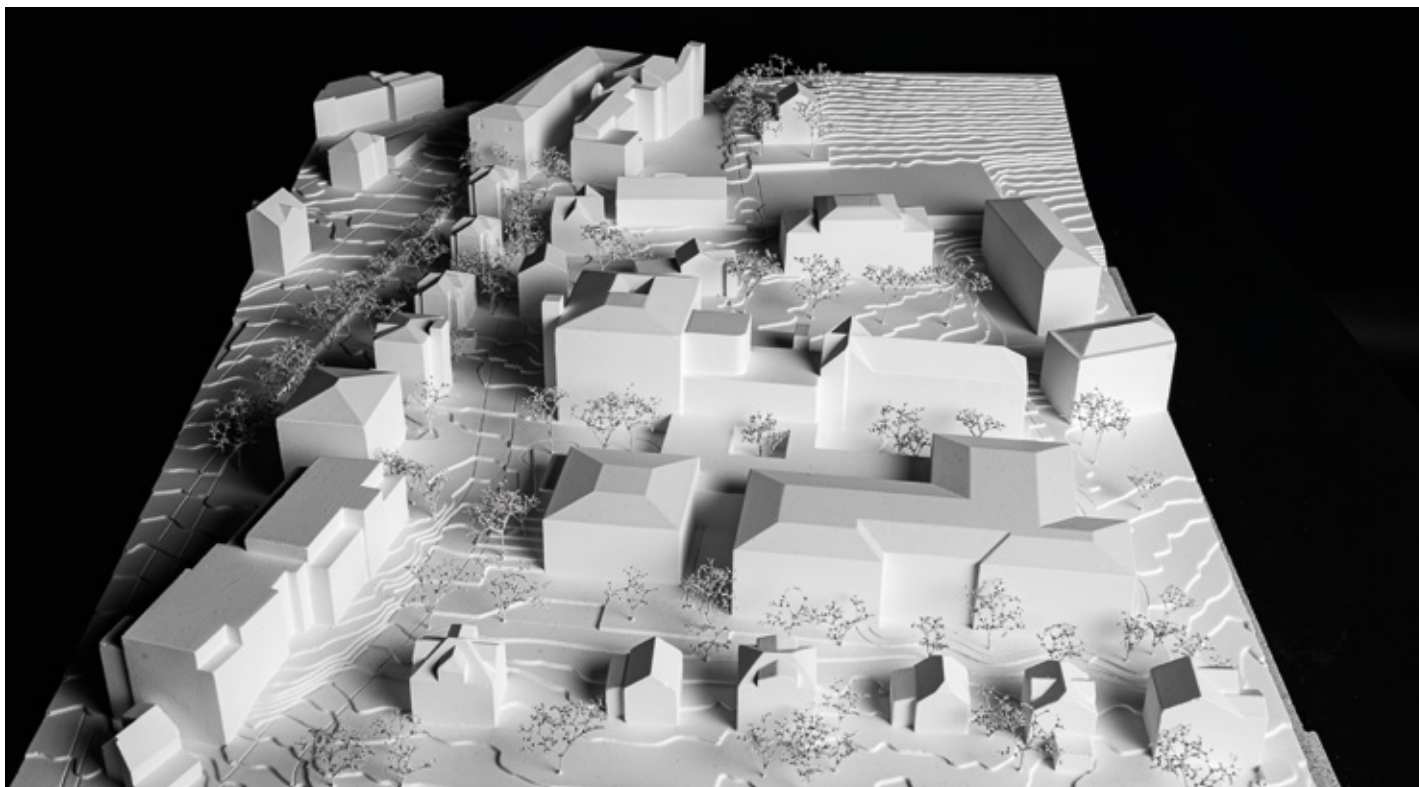


Solis de bois
Carriage 15x15 cubeo



Minéralis
Bois de chêne

N°08 SWEET HOME ALAPLATTÀ



N°11 LA VIE EN ROSE

3^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} MENTION

BONNARD+WOEFFRAY SNC, MONTHEY

Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Loris Boschetti, Marin Thaller, Bénédict Jordan,
Arcangelo Barman

30

WILLI INGÉNIEURS SA, MONTREUX

Collaborateurs :

Stéphane Ménerat, Claude Ethenoz, David Fankhauser

Le projet s'implante au sud de la parcelle sous forme de deux volumes indépendants aux affectations distinctes, offrant une intégration élégante au site et des espaces extérieurs de qualité.

La différenciation programmatique des volumes permet une lecture claire et offre une réponse particulièrement efficace aux exigences des variations d'hauteur.

Le projet propose une entrée côté rue du Vieux-Moulin avec un volume bas et séduisant contenant les espaces de vie ainsi que l'administration.

Les espaces publics facilement lisibles offrent un lien direct avec l'existant. La différence de niveau avec le rez-inférieur existant de 50cm paraît aménageable.

Les unités de vie sont organisées idéalement concernant l'appropriation par les résidents et le personnel soignant. Les différentes orientations des chambres offrent des qualités appréciables. Cependant les chambres bénéficiant du seul patio comme dégagement sont difficilement exploitables. Il en va de même pour les quatre chambres de l'étage inférieur donnant sur le talus.

Les toitures forment un ensemble harmonieux avec l'existant, la partie supérieure plate permet d'atténuer l'impact du volume sur les chambres de St-Claire.

Les espaces de cuisine et buanderie rassemblés à l'étage inférieur bénéficient d'infrastructure de livraison claire et distincte. Faiblement éclairés, éloignés des espaces de service existants ils génèrent une logistique complexe et altèrent les opportunités de synergie.

La matérialité reflète la clarté de planification, les séquences entre structure béton et bois optimisent le processus constructif et le planning d'intervention tout en respectant les exigences sismiques.

Concept statique et construction durable

Le projet propose une structure mixte bois-béton, avec deux niveaux de sous-sols en béton armé et quatre étages supérieurs en bois. La trame est régulière et de dimension réduite, ce qui assure une bonne rationalité constructive. Les grandes portées, notamment vers les puits de lumière et les séjours, devront toutefois être étudiées plus en détail, avec l'ajout éventuel de sommiers ou de poteaux. La régularité observée au sous-sol est remarquable et constitue l'un des points forts du projet du point de vue statique.

Toutefois, cet alignement structurel présente certaines limites : les places de stationnement et les entraxes entre piliers apparaissent trop étroites. De plus, les rampes, jugées trop raides, mériteraient d'être optimisées afin d'améliorer la fonctionnalité du parking.

Sur le plan du développement durable, la structure mixte bois-béton, organisée sur une trame régulière tant dans les étages en bois que dans les sous-sols en béton, favorise une utilisation rationnelle des ressources et limite l'impact environnemental.



SITUATION 1500



LA VIE EN ROSE

MORPHOLOGIE

La Maison de Saint-François est composée de plusieurs bâtiments partagés, témoins du développement du site, au fil du siècle passé. Le projet de nouvel Ems reprend le thème de la fragmentation et propose une volumétrie articulée qui exprime la mise en place du programme, tout en restant à l'échelle humaine et à l'échelle du bâti alentour.

À l'angle Sud-Ouest du site, un bâtiment d'un étage sur rue signale la nouvelle extension sur la rue du Vieux Moulin, tout en maintenant le pari et les grands axes comme régulation vis-à-vis du bâtiment Saint-François. Du mande naturel, l'organisation de la nouvelle entrée commune de l'habitation. Le bâtiment des 8 unités de vie s'implante dans l'angle Sud-Est de la parcelle.

Sa morphologie en escaliers s'adapte à la géométrie biaisée des limites, créant un front discontinu à l'arrière des maisons le long de la rue de Platin. Sa volumétrie de quatre niveaux tire parti de la pente naturelle du terrain pour minimiser son impact vis-à-vis du bâtiment Saint-Catherine.

Au centre de la composition, un volume d'un niveau matérialise la liaison entre les anciens et les nouveaux bâtiments, créant une "place de village" communautaire, conviviale et protectrice. Ouvert sur le parc, baigné de lumière naturelle par la présence de deux grands parcs végétalisés, cet espace central devient le lieu de référence de la Maison de Saint-François, dubitant également la philosophie d'accueil de l'habitation : un lieu de vie où les résidents a et les collaborateurs rics s'entendent ensemble et où des liens se tissent dans le respect, la confiance et la solidarité.

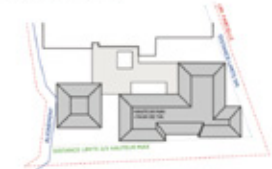
La toiture du volume de liaison est aménagée en toiture terrasse végétalisée, accessible depuis le rez supérieur. Ainsi les prolongements extérieurs de la Maison sont sauvegardés, tout en étant réaménagés, pour une présence de la végétation jusqu'à leur valeur de finalisation.

Le parking des visiteurs et collaborateurs occupe les sous-sols du bâtiment des unités de vie. Il est accessible par la rampe, groupée avec l'accès liaison, à l'angle inférieur de la parcelle, sur rue du Vieux Moulin. Le nouvel Ems respecte les données réglementaires de la zone Centre II, en termes de distances, hauteur, nombre de niveaux et forme des toitures.

VOLUMES, MASSES & ESPACES VERTS



RESPECT DU REGLEMENT



CONCOURS EMS ST-FRANCOIS CONSTRUCTION D'UN NOUVEL EMS, RELIE A L'EXISTANT 08/2025



ORGANISATION

Le dispositif d'entrée est fait de la rue du Vieux Moulin, pour une orientation axée des usagers. Le hall longe le parc comme une séquence menant à l'espace central de référence. Le choix de réception en face avec l'entrée permet une surveillance discrète. L'espace "place de village" articule les différents sous-espaces de séjour et catégorise à même les salles à manger existantes et nouvelles. Il conduit aux hauteurs verticales des unités de vie, existantes et nouvelles. Il reçoit la salle de rencontres des familles et les espaces de soins et bien-être. Parmi les nombreux soutiens du confort des charges, expriment les besoins en proximité et liaison entre certains éléments programmatiques, un choix a été opéré, afin d'offrir un lieu de vie communautaire fluide et calme, évitant l'excès de sollicitations. Ainsi la reproduction de certaines parties du programme a permis de soulager les espaces de vie communautaires, réfléchis en priorité pour le bien-être des résidents.

En conséquence, les bureaux administratifs et les espaces dédiés aux services et regroupés sont situés à l'étage du volume d'entrée. La cuisine de production occupe le rez inférieur du même volume. La salle de réunion modulaire profite de la proximité avec la toiture terrasse. Des hauteurs verticales dédiées permettent d'élever les flux. Des hauteurs horizontales fonctionnelles sont créées. Ainsi l'accès de service, au rez inférieur, relie la nouvelle cuisine de production, la cuisine de distribution des unités de vie existante déplacée dans l'ancienne buanderie et la nouvelle buanderie.

DURABILITE

La conception du nouvel Ems permet de développer une grande rationalité constructrice. Le bâtiment des unités de vie présente une structure statique et paramétrique mixte, alliant une structure bois, parois et dalles, pour les chambres, et une structure béton pour les séjours et les distributions communes. Les bâtiments d'entrée et de liaison sont en structure béton, pour assurer la sécurité incendie, notamment vis-à-vis de la Maison Saint-François existante. Les toitures à 4 pans sont en charpente bois. Les parties enterrées, abritant les locaux techniques et les débris, ainsi que le parking souterrain sont en structure béton, mettant en œuvre principalement des aggrégats recyclés. La matérialisation des façades est une façade légère ventilée, avec un revêtement en céramique, assurant une protection incendie, une longévité et une résistance adéquates, tout en étant un matériau aux propriétés écologiques et durables.

DISTRIBUTION



MEASURE SECURITE INCENDIE



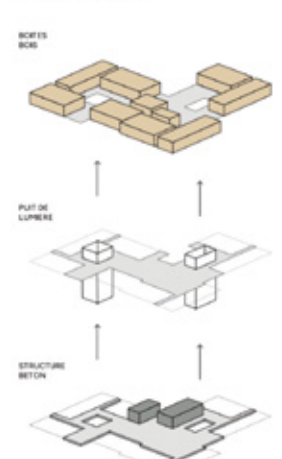
Le bâtiment des chambres organise deux unités de 16 lits par étage, sur 4 niveaux. Les deux unités présentent une organisation similaire. Un noyau principal de distribution verticale, avec les deux ascenseurs de grande capacité, dessert les 2 unités, par un hall commun. Un escalier et ascenseur de petite capacité permet d'atteindre chaque unité. Le séjour et la salle à manger occupent une position privilégiée face à l'unité, prenant sa lumière face au façade que sur le puits de lumière central. Un balcon loggia prolonge l'espace commun. Les 16 chambres sont orientées sur 3 façades. Une large façade à la française ouvre les chambres sur le paysage. Elles sont distribuées par un couloir en boucle autour du puits de lumière, ouvert à la déambulation. Un séjour, en niche sur le paroi, permet l'accès à un espace commun complémentaire, à l'ambiance plus intime.

Cette organisation permet le groupement des chambres par unités, à l'échelle d'un appartement. Le bureau des soins, commun aux 2 unités, jouit de la vue sur le hall commun, sur les espaces communautaires et sur la circulation en boucle grâce à la transparence du puits de lumière, assurant la sécurité des résidents. Les locaux de services communs occupent une situation centrale ou volume. Du fait d'un choix des charges ambieuses en nombre de chambres par unités, huit chambres prennent leur jour sur l'un des patios végétalisés. Cet aménagement est à prendre comme un avantage, permettant d'offrir des chambres avec une ambiance sereine, propice à certaines pathologies. Les unités de rez inférieur possèdent d'un jardin abrité.

La modernisation des façades différencie les bâtiments : le bâtiment d'entrée souligne l'horizontalité des dalles, parois et dalles pour l'ancien l'auvent, ouverte au faveur des locaux techniques, ainsi que le bâtiment des unités de vie souligne la superposition des niveaux par la matérialisation des sous-menus.

Les toitures à 4 pans sont en charpente bois, avec intégration des panneaux solaires photovoltaïques en partie centrale plane, outre les versants des puits de lumière. Les vitrages bois initial sont protégés de l'érosion bois verticale à projection partielle. La sécurité incendie est assurée, par le respect des distances de fuite, du nombre d'escaliers et voies de fuite, par la contribution de compartiments coupe-flux et par l'usage de matériaux adéquats.

ORGANISATION INTERIEURE



LA VIE EN ROSE

CONCOURS EMS ST-FRANCOIS
RELE A L'EXISTANT 08/2025



VUE EXTERIEURE SUR ENTREE PRINCIPALE



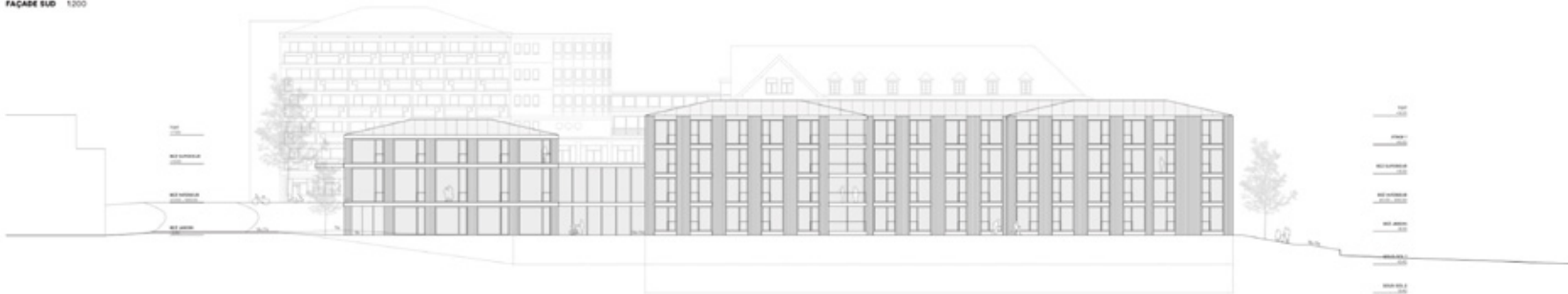
COUPE AA 1/200



FAÇADE EST 1/200



FAÇADE SUD 1/200

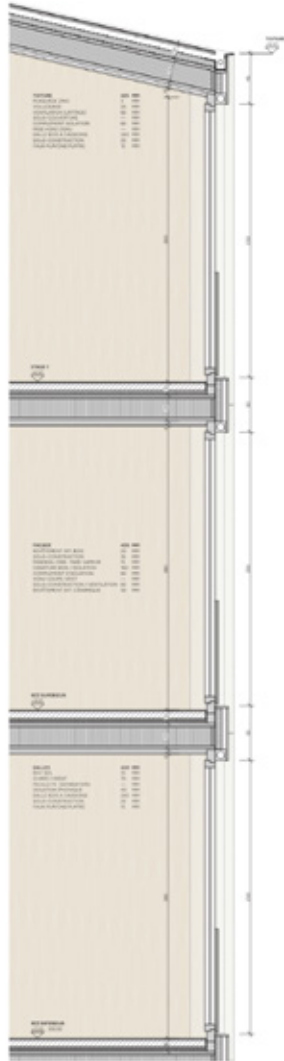


LA VIE EN ROSE

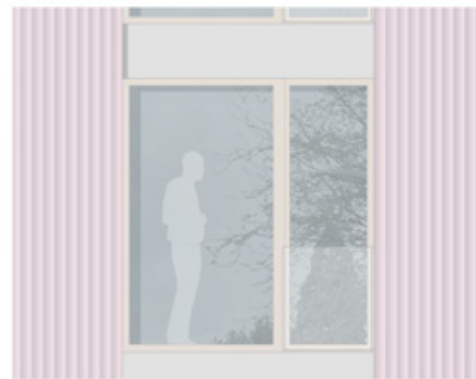
CONCOURS EMS ST-FRANCOIS
RELE A L'EXISTANT 08/2025

1:100

COUPE CONSTRUCTIVE 1:20



PLAN CHAMBRE 1:20



VUE INTERIEURE SUR PUIT DE LUMIERE



STRUCTURE

Les choix structurels ont été pensés pour allier systèmes constructifs et matériaux écologiques (bois certifié et béton recyclé), afin d'exploiter leurs qualités respectives. Notre priorité est d'adopter une structure efficace, durable et optimale sur le plan économique, tout en répondant pleinement aux exigences fonctionnelles et environnementales du projet.

Structures porteuses et solutions techniques

Les unités de vie reposent sur des systèmes constructifs préfabriqués en bois laqué certifié (CCB) permettant une exécution rapide, un contrôle accru des coûts et une qualité de finition supérieure.

- Dalles en caissons constitués de planches de bois massif de sapin, classe C24.
- Linteage en granulats calcaires, complété par un remplissage souterrain des caissons, afin de satisfaire aux exigences acoustiques.
- Structure principale composée de cadres poteau-poutres en bois lamellé-collé (BLC) de sapin, classes GL28h et GL30h, intégrés aux façades et murs de séparation intérieurs.

Sécurité parasismique et stabilité horizontale

La conception parasismique est un enjeu majeur dans cette zone. Les cages d'escaliers et d'ascenseurs en béton armé, solidement ancrées dans le socle, constituent les éléments principaux de stabilité horizontale. Aux extrémités des ailes des chambres, des murs complémentaires renforcent le dispositif, complétés par des renforts intérieurs. L'usage du bois, plus léger, contribue à réduire le poids global du bâtiment et donc les sollicitations sismiques.

Un joint sismique est prévu à la jonction avec les nouvelles constructions. Il s'agit d'un vide constructif d'environ 4 cm destiné à éviter tout risque d'interface entre les bâtiments.

Sols-sols et parking

Le béton armé à granulats recyclés est privilégié pour l'ensemble des éléments porteurs des sols. La supervision des porteurs et la bonne exécution limite la réalisation d'une dalle de répartition coûteuse. Cette solution est également favorable vis-à-vis des contraintes sismiques de la zone.

- Radier de 25 cm RC-C C30/37 avec surprofondeurs sous piliers
- Murs enterrés en béton armé de 25 cm, offrant une durabilité accrue face aux contraintes du sol (poussée des terres, écoulement d'eau).

Salle à manger, administration, couloirs et espaces communs des unités de vie

Ces espaces collectifs seront portés par une structure en béton armé à granulats recyclés, un choix qui conjugue performances objectives, durabilité et efficacité économique. Les éléments porteurs principaux seront constitués de dalles en béton armé d'une portée comprise entre 7 et 9 mètres, reprises par des piliers préfabriqués en béton armé. Une partie de la toiture est plate permettant un aménagement en terrasse accessible, offrant un espace extérieur supplémentaire.

Toiture à 4 pans

Les toitures seront réalisées en charpente traditionnelle en bois massif, privilégiant des essences locales.

Economie, durabilité et confort

Le bois participe au bien-être quotidien des résidents et du personnel, tout en s'intégrant dans une approche rationnelle qui n'oublie pas les coûts du projet. Le recours à des matériaux biosourcés et recyclés favorise une gestion responsable des ressources, en parfaite adéquation avec les objectifs écologiques fixés.

SCHEMA PARADISMIQUE



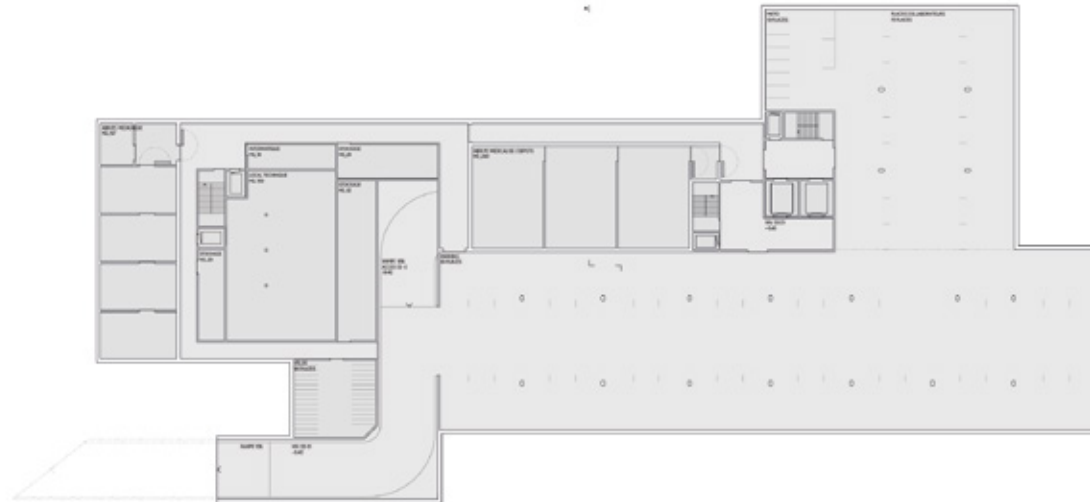
LA VIE EN ROSE

CONCOURS EMS ST-FRANCOIS
RELE A L'EXISTANT 08/2025
1/2000



SOUS-SOL -1 1/2000

SOUS-SOL -2
PLACES PARC: 87
PLACES MOTO: 10



LA VIE EN ROSE

CONCOURS EMS ST-FRANCOIS
RELIÉ A L'EXISTANT 08/2025

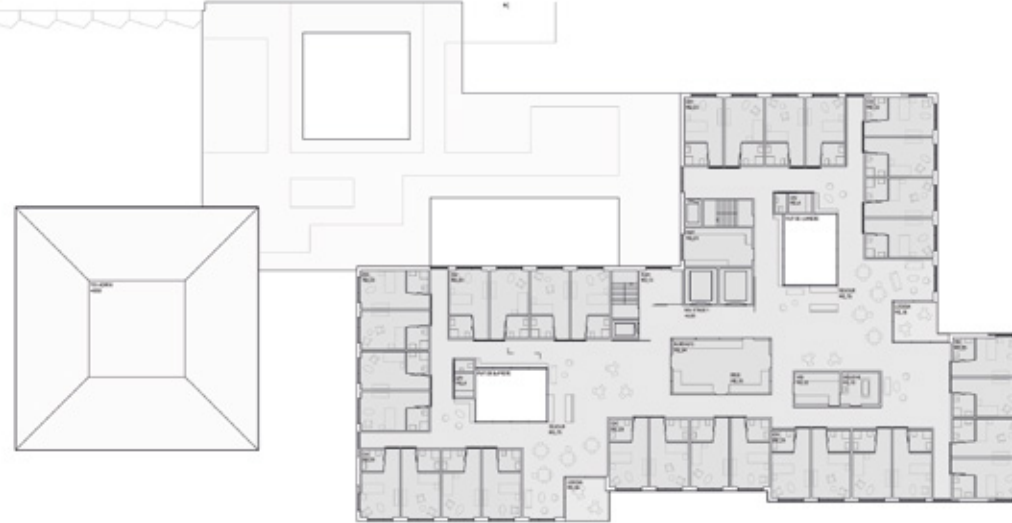
SEC INF 1200



LA VIE EN ROSE

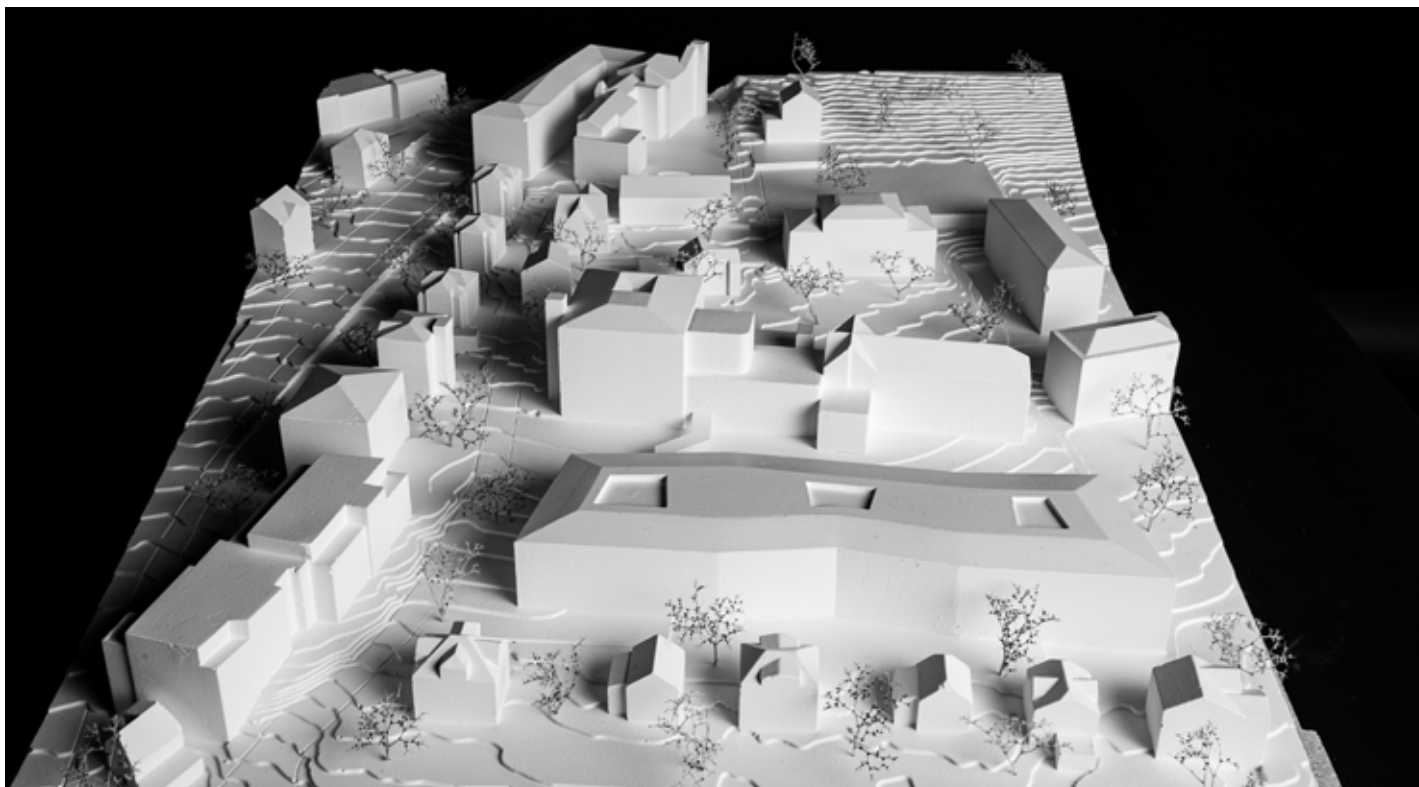
CONCOURS EMS ST-FRANCOIS
RELE A L'EXISTANT 08/2025
1/200

ETAGE 1 1200



RDC SUP 1200





N°13 THEODULE
4^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

LES ATELIERS DU PASSAGE SÀRL, FRIBOURG

Collaborateurs :

Morgane Leppänen, Léonie Ruchet, Elodie Genoud, Océane Rieder,
Arnaud Périsset, Tom Schouwey, Cyrille Fasel, Céline Mazza

38

DMA INGÉNIEURS SA, FRIBOURG

Collaborateurs :

Raymond Devaud, Fabrice Henninger, Arnaud Pauchard

Le projet se développe de façon autonome au sud de la parcelle, en vis-à-vis des bâtiments existants de l'EMS. L'entrée du projet, au nord, offre un vaste couvert pour l'accueil et la terrasse de la cafétéria, en relation directe avec l'EMS actuel et le vaste jardin qui réunit les deux entités.

Le bâtiment proposé s'étend sur toute la largeur de la parcelle au travers d'une volumétrie unitaire, animée de plusieurs décrochements qui tempèrent un important développement de façade de près de 100m de longueur face aux villas de la rue de Platta. Ce dispositif permet cependant de contenir la hauteur du bâtiment à 4 étages à l'aval et 3 à l'amont, respectueuse des vues à sauvegarder pour le bâtiment de l'EMS actuel.

Au rez-de-chaussée, l'accent est porté sur la création de vastes plateaux permettant l'accueillir d'une part les espaces de cafétéria, d'accueil et de séjour et, d'autre part, ceux de la salle à manger. Ces plateaux bénéficient d'espaces traversants nord-sud sur tout le bâtiment, qui avoisine cependant une largeur de 30m. Le bâtiment accueille 3 patios intérieurs permettant une amenée de lumière naturelle au centre de ces espaces communs, ainsi que des puits de lumière, vitrés, aux étages supérieurs de chambres. Alternant avec ces patios, deux noyaux de service et de distribution desservent l'accès et les espaces fonctionnels des différents étages.

Au sous-sol, la grande profondeur permet d'accueillir aisément les services communs principaux, soit la buanderie et la cuisine de production. Ces derniers sont desservis à l'arrière par un long couloir sans lumière naturelle, permettant également l'accès à l'EMS au nord au travers d'un long tunnel, également peu qualitatif pour le personnel. A l'est, le 3ème patio accueille la 8ème unité de soin qui n'a pas trouvé place aux étages supérieurs. Dans ce secteur inférieur, la présence de chambres au nord et orientées contre un talus ne remplissent pas les critères qualitatifs suffisants d'habitabilité.

Les deux étages supérieurs sont dévolus aux unités de soin, avec 3 unités par étage, distribuées autour des 3 patios. Si l'articulation du plan permet d'éviter de trop longs couloirs rectilignes, ces derniers se révèlent cependant peu attractifs et mal adaptés à une pratique collective des espaces communs. Ces distributions se rapprochent plus d'une typologie hôtelière ou administrative que de celles recherchées pour un EMS. La proposition de 3 unités par étage rend également compliquée la gestion des pensionnaires par les bureaux des soins, appelés à être dédoublés.

Le jury a apprécié le parti fort de délier totalement le projet vis-à-vis de l'EMS existant, ceci en privilégiant la lecture d'un espace de parc entièrement libre entre les bâtiments anciens et nouveau, uniquement reliés par un couvert. Ce concept, très intéressant, se développe malheureusement au détriment d'une appropriation commune d'un « organisme » d'ensemble, appelé à fonctionner de façon interdépendante.

Il relève également la cohérence de la démarche, avec la recherche d'un bâtiment indépendant, libre dans un parc, ainsi que d'un gabarit d'une hauteur en accord avec l'environnement bâti du quartier. L'important développement en plan et l'organisation linéaire des unités de soin péjorent cependant l'idée d'une « échelle humaine » à même d'offrir une réelle appropriation par les pensionnaires.

Concept statique et construction durable

La structure est constituée de poteaux-poutres en bois supportant des planchers en caissons bois. Le bâtiment est compact, avec une structure porteuse régulière et des portées modestes, favorisant ainsi une optimisation des dimensions des matériaux.

La stabilité parasismique assurée par les noyaux en béton et les murs parasismiques semble particulièrement convaincante. De plus, la continuité des murs de refends dans le parking permet d'encastrement efficacement le bâtiment.

La disposition des places de parc dans le parking souterrain devrait probablement être optimisée pour assurer un confort suffisant pour la circulation et les manœuvres. Les rampes d'accès semblent bien adaptées et fonctionnelles.

Du point de vue écologique, la rationalité de la structure porteuse et la répartition judicieuse entre les éléments bois et béton permettent de limiter la consommation de matériaux et de réduire l'empreinte carbone.



LEMI THEODULE

Mais, le plan d'accueil entre EMS Saint-François et le nouveau bâtiment Theodule s'écrit. Sur le bord de la place entre à la croisée. Théo qui, comme à son habitude, veut passer son moment après-midi avec sa grand-mère, Madame Françoise. Sur son chemin, il prend le temps d'observer ce qu'il se passe sur la place. Sous le couvert relatif des deux EMS, quelques résidents s'aventurent lentement, discutent à voix basse. Monsieur Rayhan, assis sur un banc avec sa fille Marthe, observe les allées et venues.

Dans leur vision, le projet EMS, en continuité de l'existant, s'inscrit sur le modèle très vert. Son volume, à taille humaine, rappelle l'échelle d'habitat présente dans les quartiers alentours. Depuis Vallée et Tourbillon, on le devine, pose comme un compagnon de longue date à l'EMS existant. En franchissant l'axe, Théo découvre l'espace habité où se croisent résidents, visiteurs et habitants du quartier. Ici, à ses côtés pas seulement une porte, il entre dans un lieu de vie.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS



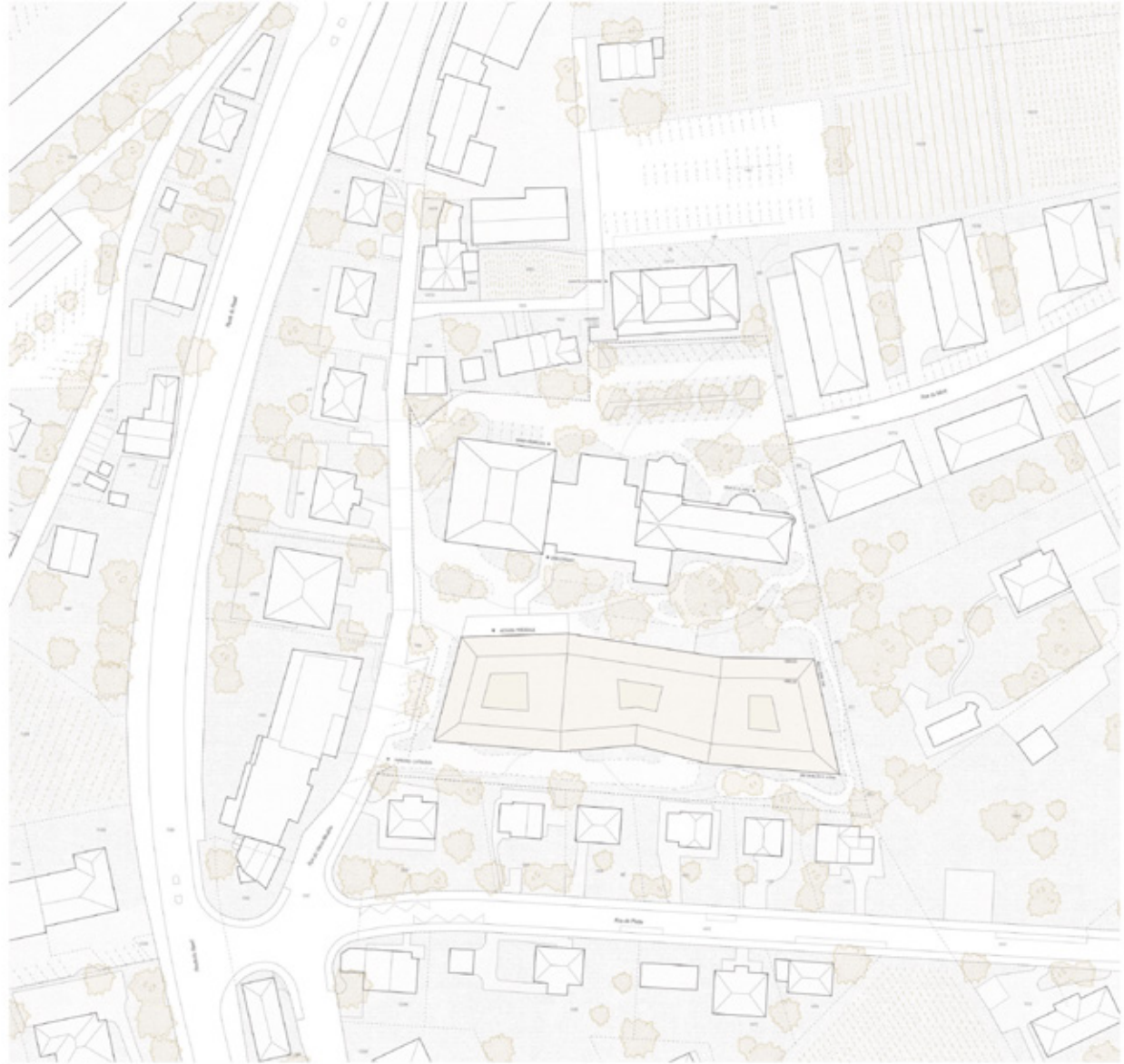
- ESPACE ACCESSIBLE
- ESPACE ACCESSIBLE BÉNICOLAIRE
- ESPACE TERRASSE
- TERRASSE
- ESPACE JARDIN
- JARDIN
- TERRASSE

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

L'accès principal, à l'entrée-doux, sera naturellement ancré et renforcé. Prenant son profil de la place d'accueil et du jardin, les terrasses et le stationnement se font depuis le bas. Les aménagements extérieurs seront axés, en le cœur de l'œuvre aboussée au centre. Madame Françoise, résidente de Sainte-Catherine arrive depuis la

voiture, s'installe dans l'espace habité extérieur et aperçoit Madame Félou passant sa pause sur la terrasse. Dans le jardin font les terrasses des deux EMS, se trouve la promenade des fleurs ainsi qu'une petite fontaine, dans laquelle viennent boire les oiseaux. C'est un endroit calme où l'on profite de sa pause.

CONCOURS EMS ST-FRANÇOIS



PLAN DE SITUATION 1 - 500

THEODULE



FACIDE D'EST 1/200



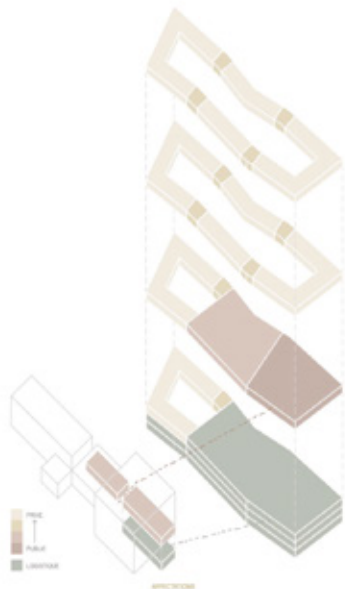
COUPE AA 1/200



FACIDE NORD 1/200
CONCOURS BMS ST-FRANCOIS

THEODULE

N°13 THEODULE



AFFECTATIONS

L'organisation du nouvel EMS repose sur une gradation claire des espaces, allant des zones publiques vers les espaces privés. Au rez-de-chaussée, les fonctions logistiques - livraison, stockage, ateliers, locaux techniques - sont regroupées et connectées directement au bâtiment existant par une liaison souterraine. Chaque niveau, depuis le bureau d'entretien, Monsieur Dayer conserve les allées et verrous des livraisons. Les ateliers de large profile circulent directement dans ces espaces logistiques, garantissant que les résidents profitent du même des étages. Cette disposition permet au personnel de travailler efficacement tout en maintenant les flux techniques séparés des déplacements des résidents et visiteurs.

Le rez-de-chaussée du nouvel EMS accueille les espaces à vocation publique et partagée - accueil principal du site, cantine et espace fitness, salles d'activités, ainsi que certains locaux administratifs. C'est le point d'entrée de la vie sociale de l'établissement, ouvert à tous les résidents et à leurs proches.

On y trouve l'été venant retrouver au grand-mère, Madame Roussel, pour un dîner. Madame Felly tient le journal en terrasse pendant sa pause. Le toit d'écure sur le jardin commun, véritable cœur vert entre les deux bâtiments.

À l'étage du bâtiment, deux unités plus intimes sont aménagées dans la partie du terrain naturel. Les étages sont dédiés aux unités de vie, regroupant chambres et espaces communs. Les résidents, habitués à cette habitude, ont les grands espaces impressionnants, ainsi que des ambiances plus conviviales où l'on peut jouer aux cartes, discuter ou simplement regarder le paysage. Un emplacement adéquat, Camille peut observer le parcours d'un résident, il quitte sa chambre personnelle, passe un instant dans le petit séjour d'été, descend en ascenseur pour rejoindre la cantine, s'y arrête quelques minutes au jardin pour sentir l'air frais, puis revient à l'étage. Cette continuité spatiale, fluide et naturelle, permet à chacun de choisir son mode d'interaction aux autres, tout en garantissant la sécurité et le confort d'un lieu pensé pour lui.

- ① PASSAGE VÉHICULES ET PIÉTONS
- ② PASSAGE EXTÉRIEUR ESPACES
- ③ PASSAGE COLLABORATEURS ET VISITEURS
- ④ PASSAGE COMMUNAUTÉ EXISTANTE
- ⑤ BÂTIMENT



- ⑥ PASSAGE VÉHICULES ESPACES PARTAGÉS

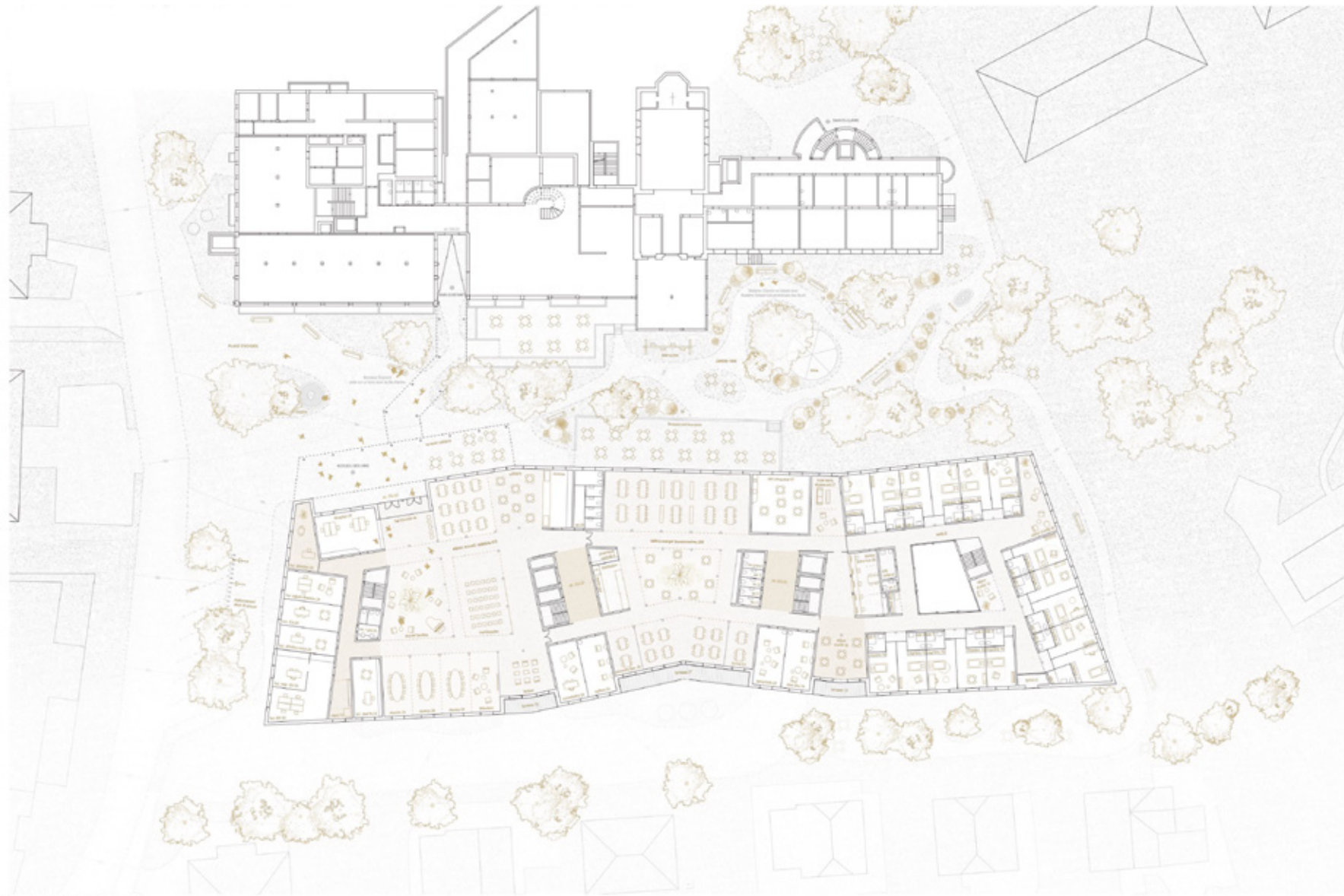


CONCEAUX BMS ET FRANCOIS



REZ-DE-CHAUSSEE INFÉRIEUR 1/200

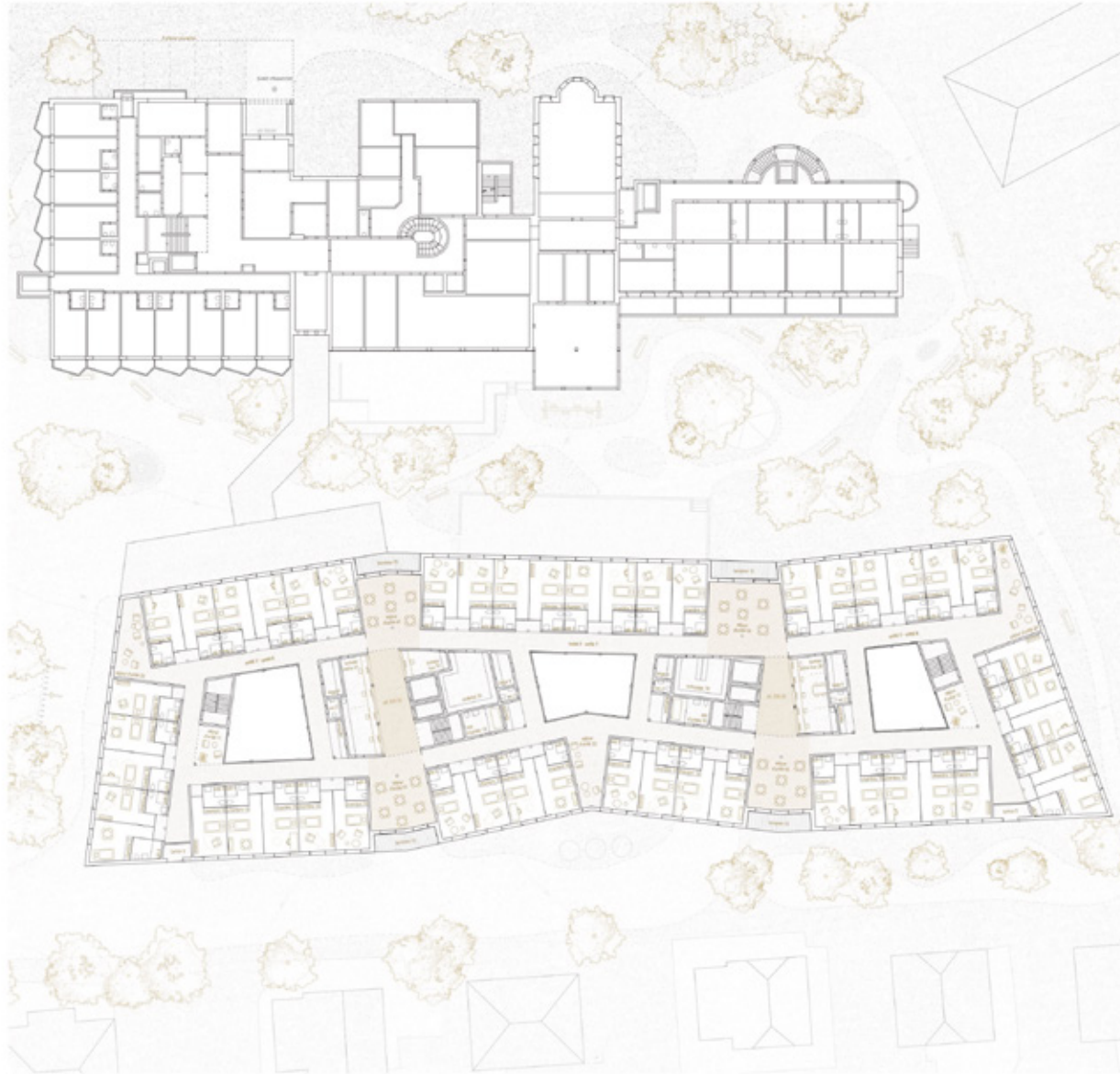
THEODULE



REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR 1/200 ©
CONCOURS IMA ST-FRANCOIS

THEODULE

N°13 THEODULE



ETAGES 1,2,3
CONCOURS IMB ST-FRANCOIS



LES UNITES

Dans les unités, pas de couloirs résidentiels. Les circulations s'ouvrent sur des rues, sur la lumière. On partage parfois un patio. Ici, Monsieur Raymond et Madame Genevieve se rencontrent. Dans le bureau de monsieur, Madame Felicie s'adresse d'une rue sur les habitants tout en regardant par la fenêtre.

Tous patios jalonnent le plan, comme des puits de vie. Ils apportent lumière et respirent, permettent de tourner en boucle sans se perdre. Chaque unité compte plusieurs appartements à louer. On peut choisir un espace privé ou un espace commun. Et derrière les besoins changeants, les unités peuvent être adaptées pour créer une unité supplémentaire.

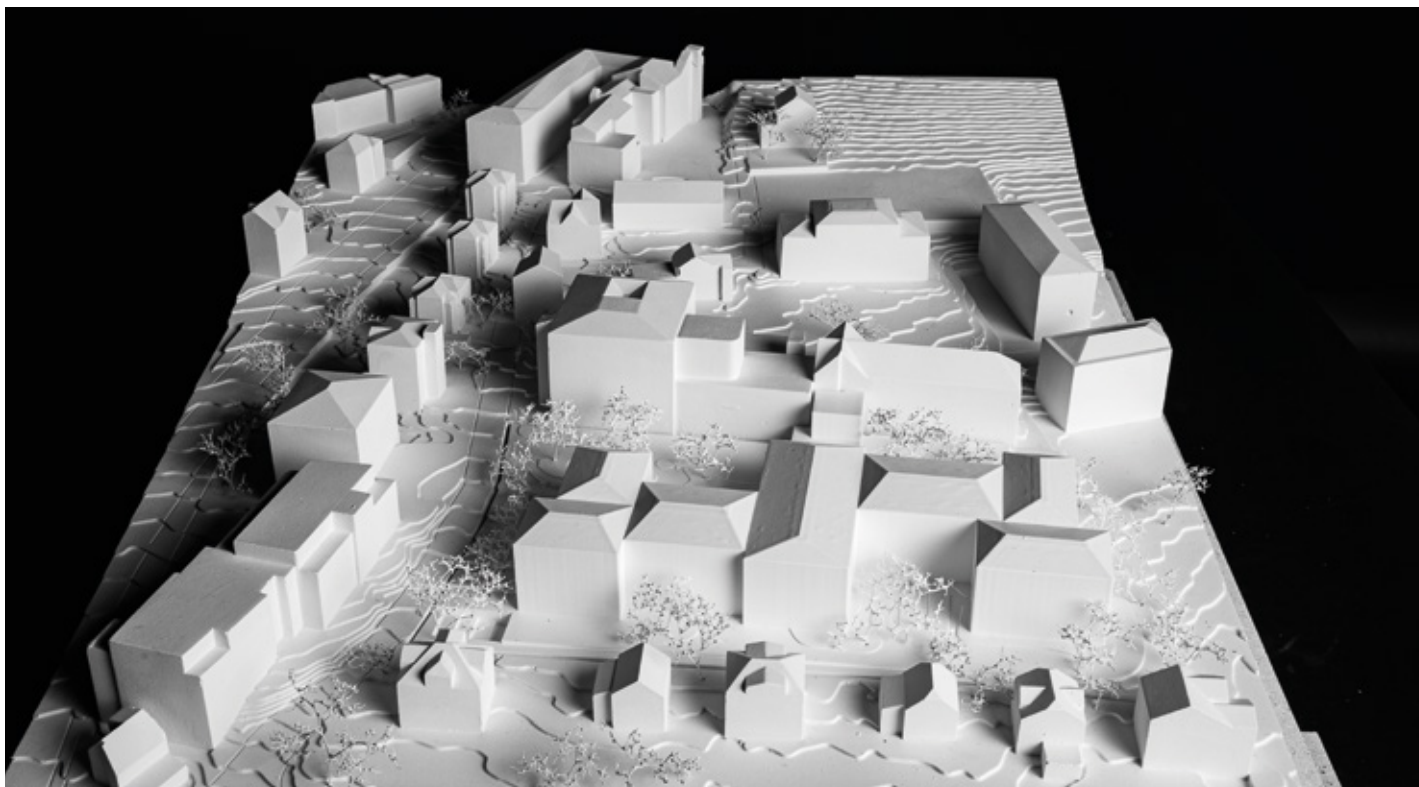
LES ESPACES FEDERATIFS

Au complet, Madame Fernan sert un verre de vin à Monsieur Raymond, pendant que Tine s'occupe de grand-mère, Madame Renée en attendant leurs amis. Comme à son habitude, Madame Genevieve profite de la terrasse et se laisse distraire par les oiseaux, les papillons et les jeux d'enfants offert par ses feuillages.

Cet espace est le "cœur du village" on y lit le journal, on y fête un anniversaire, on y crée un atelier pour un concert. C'est aussi une interface avec le ville, car les résidents se sentent libre de venir et de discuter devant l'abri et le village livré. Ici, l'EMD s'ouvre, le quartier devient éternel, et la communauté prend vie.



THEODULE



N°21 ELVIS

5^{ÈME} RANG / 3^{ÈME} PRIX

MEÏ STUDIO SÀRL, BELFAUX

Collaborateurs :

Fabrice Schwaller, Alexis Luc

SYNTAXIS, LAUSANNE

Collaborateurs :

Adrian Schrepfer

Le projet s'implante au sud de la parcelle sous la forme d'un volume fragmenté, afin de dialoguer avec la dimension résidentielle du voisinage et des bâtiments existants. Sa hauteur, inférieure à celle du bâtiment actuel, préserve les vues depuis les unités de ce dernier.

La fragmentation volumétrique permet de conserver les espaces extérieurs existants de l'EMS tout en en générant de nouveaux, enrichissant ainsi l'offre en jardins et terrasses mis à disposition des résidents. Le bâtiment se compose de quatre volumes articulés par un corps de liaison discret, assurant la circulation entre les différentes entités. Cet élément constitue également l'entrée principale de la fondation, depuis le centre du site, mais reste faiblement connecté au parking situé dans la partie haute de la parcelle. Depuis le hall d'accès, une large rampe permet toutefois une connexion directe au rez supérieur du bâtiment existant.

La volumétrie développe un jeu de toitures à quatre pans, conforme à la réglementation en vigueur, qui contribue à inscrire le projet dans une échelle plus domestique.

L'organisation programmatique se lit avec clarté : le niveau d'entrée rassemble les espaces publics de l'institution – séjour et cafétéria avec accès de plain-pied à la terrasse et au jardin, zone administrative regroupée dans un volume distinct, espaces bien-être, ainsi que la salle à manger, située au sud et en lien direct avec la cuisine. Cependant, l'absence de connexion entre cette nouvelle cuisine et celle déjà en place dans la fondation engendre une contrainte logistique significative.

Les unités d'hébergement sont réparties en trois unités sur les deux étages supérieurs et deux unités supplémentaires à l'étage inférieur. Dans les niveaux regroupant trois unités, la séparation entre celles-ci demeure peu lisible et la surveillance depuis un bureau unique de soins apparaît insuffisante. L'orientation différenciée des volumes offre toutefois une diversité de situations et de vues, conférant une qualité spatiale appréciable aux chambres. Si la morphologie du bâtiment favorise la création de lieux conviviaux et de dilatations intéressantes devant les chambres, les distances depuis le bureau de soins complexifient le repérage et la surveillance.

L'étage inférieur, qui accueille deux unités de chambres, bénéficie d'un accès direct au jardin de détente et au potager. À ce niveau, la zone de livraison est clairement identifiée et

assure une liaison fonctionnelle avec la cuisine, la gestion des déchets et les espaces de stockage de plain-pied. La buanderie, en revanche, souffre d'un éclairage naturel limité.

La matérialité du projet s'organise en strates successives : un socle en béton pour les deux niveaux de parking, un rez-inférieur traité comme une base minérale en pierre, et une structure en bois pour les niveaux supérieurs. Les noyaux en béton recyclé participent à la stabilité de l'ouvrage et renforcent son comportement parasismique.

Enfin, malgré des choix de matériaux pertinents – pierre et bois –, les façades demeurent trop sobres et peinent à exprimer pleinement la qualité attendue de ces intentions constructives

Concept statique et construction durable

La structure porteuse mixte bois-béton paraît globalement adéquate, bien que les plans disponibles ne permettent pas d'identifier avec précision l'ensemble des éléments porteurs. Il semble y avoir un grand nombre de murs et colonnes dans les séjours et salles à manger du rez supérieur, ce qui pourrait probablement être rationalisé, d'autant plus qu'une partie de ces murs ne sont pas alignés avec ceux des étages supérieurs. L'emploi de pierre naturelle pour les murs de façade du rez semble intéressant, mais aurait mérité d'être mieux documenté afin de valoriser sa pertinence constructive.

Le contreventement parasismique est assuré par les noyaux en béton armé. Cela semble insuffisant au regard des normes en vigueur, et un schéma explicatif aurait permis de mieux apprécier le concept global de stabilité du bâtiment. La conception du parking, avec un alignement satisfaisant des éléments porteurs avec les étages, apparaît en revanche convaincante.

Sur le plan du développement durable, le choix attentif des matériaux – béton, bois, pierre et terre crue – témoigne d'une volonté affirmée de réduire l'empreinte écologique et de proposer une construction à la fois rationnelle et respectueuse de l'environnement.



Analyse de site

Le lieu d'implantation est un terrain plat, orienté à l'est. Le site est situé dans le quartier de St-François, à l'ouest de la ville de Valenciennes. Le terrain est plat, orienté à l'est. Le site est situé dans le quartier de St-François, à l'ouest de la ville de Valenciennes. Le terrain est plat, orienté à l'est. Le site est situé dans le quartier de St-François, à l'ouest de la ville de Valenciennes.

Implémentation

Le projet d'implémentation est un terrain plat, orienté à l'est. Le site est situé dans le quartier de St-François, à l'ouest de la ville de Valenciennes. Le terrain est plat, orienté à l'est. Le site est situé dans le quartier de St-François, à l'ouest de la ville de Valenciennes.

Langage morphologique

Le langage morphologique est un terrain plat, orienté à l'est. Le site est situé dans le quartier de St-François, à l'ouest de la ville de Valenciennes. Le terrain est plat, orienté à l'est. Le site est situé dans le quartier de St-François, à l'ouest de la ville de Valenciennes.



Plan de site - 1/500

Organisation & fonctionnement

L'organisation et le fonctionnement du projet sont basés sur une structure modulaire. Le projet est divisé en plusieurs unités fonctionnelles, chacune avec ses propres espaces communs et services. Les unités sont connectées par un réseau de circulation piétonne et cyclable.

Le projet est divisé en plusieurs unités fonctionnelles, chacune avec ses propres espaces communs et services. Les unités sont connectées par un réseau de circulation piétonne et cyclable.

Le projet est divisé en plusieurs unités fonctionnelles, chacune avec ses propres espaces communs et services. Les unités sont connectées par un réseau de circulation piétonne et cyclable.

Spécificité & typologie

Le projet est divisé en plusieurs unités fonctionnelles, chacune avec ses propres espaces communs et services. Les unités sont connectées par un réseau de circulation piétonne et cyclable.



Chambre résident

Les chambres résidentielles sont conçues pour offrir un cadre de vie agréable et fonctionnel. Elles comprennent des espaces de rangement, des zones de détente et des équipements modernes.

Modularité

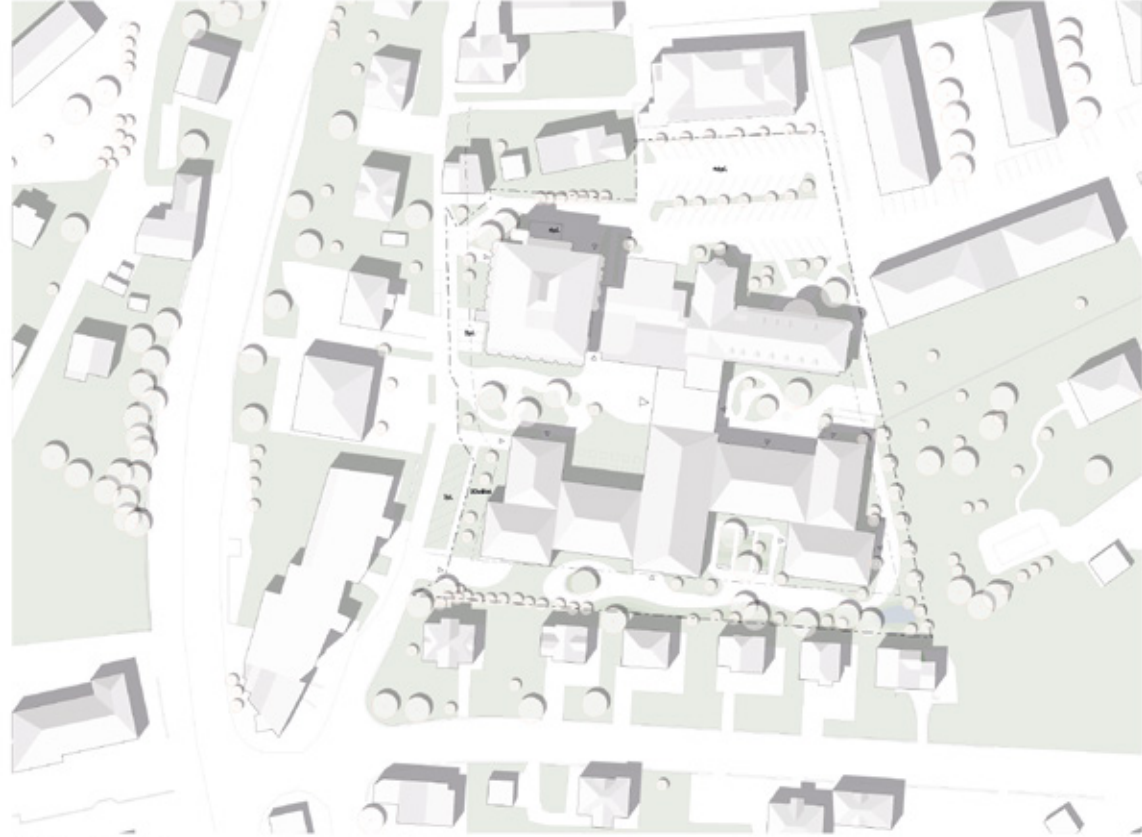
Le projet est conçu avec une forte modularité, permettant une flexibilité dans l'usage des espaces et une adaptation aux besoins des occupants.

Structure

La structure du projet est basée sur une ossature rigide, permettant une grande stabilité et une longue durée de vie. Les éléments de structure sont conçus pour résister aux charges maximales.

Développement durable

Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Il intègre des solutions innovantes pour réduire la consommation d'énergie et l'impact carbone.



Situation - 1/500

Mobilité & accès

Le projet est conçu pour offrir une excellente mobilité et un accès facile aux services de proximité. Il est bien desservi par les transports en commun et dispose de nombreux points de stationnement.



Le projet est conçu pour offrir une excellente mobilité et un accès facile aux services de proximité. Il est bien desservi par les transports en commun et dispose de nombreux points de stationnement.



Amenagements extérieurs

Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et fonctionnel. Il intègre des espaces verts, des zones de détente et des équipements modernes.



B&B
Concevoir DHS St-François

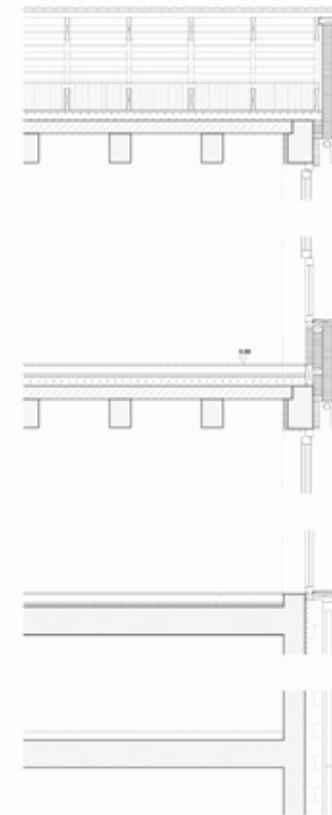


V&P - Stage 1/200

N°21 ELVIS



Plan d'état CHAMBRE TYPE 1/20



Coupe d'état CHAMBRE TYPE 1/20

- TOITURE**
- Tuiles terre
 - Tuiles adhésives 175x4
 - Châssis bois, 40mm
 - Isolation laine de verre, 200mm
 - Plancher bois, 20mm
 - Chapeau 200/200mm
- Muraille pleine**
- Muraille en briques creuses, 200mm
 - Plancher 150x150mm, 40mm
 - Isolation laine de verre, 200mm
 - Plancher bois, 20mm
 - Chapeau 200/200mm
- ETAGE REZ SUR-4/2**
- Plancher**
- Plancher de support béton, 200mm
 - Chapeau de béton, 40mm
 - Plancher bois de chêne, 20mm
 - Plancher bois, 20mm
 - Plancher isolant fibre minérale, 200mm
 - Plancher bois, 20mm
 - Plancher bois, 20mm
 - Chapeau 200/200mm
- Plancher à protection active**
- Tuiles terre
 - Chapeau de béton, 40mm
 - Isolation laine de verre, 200mm
 - Plancher bois, 20mm
 - Chapeau 200/200mm
- Plancher extérieur**
- Plancher bois, 20mm
 - Chapeau de béton, 40mm
 - Isolation laine de verre, 200mm
 - Plancher bois, 20mm
 - Chapeau 200/200mm
- ETAGE REZ INTERIEUR (UNITÉ)**
- Plancher intérieur**
- Plancher bois, 20mm
 - Chapeau de béton, 40mm
 - Isolation laine de verre, 200mm
 - Plancher bois, 20mm
 - Chapeau 200/200mm
- Dalle en béton**
- Plancher bois, 20mm
 - Chapeau de béton, 40mm
 - Isolation laine de verre, 200mm
 - Plancher bois, 20mm
 - Chapeau 200/200mm
- ETAGE PARKING SOUS-SOL 1 & 2**
- Plancher terre pulvérisée**
- Plancher terre pulvérisée, 40mm
 - Isolation laine de verre, 200mm
 - Plancher bois, 20mm
 - Chapeau 200/200mm
- Dalle en béton**
- Plancher bois, 20mm
 - Chapeau de béton, 40mm
 - Isolation laine de verre, 200mm
 - Plancher bois, 20mm
 - Chapeau 200/200mm



Elevation SUD 1/200

Elvis
Concours DHS St-François



Rac INFÉRIEUR 1/200



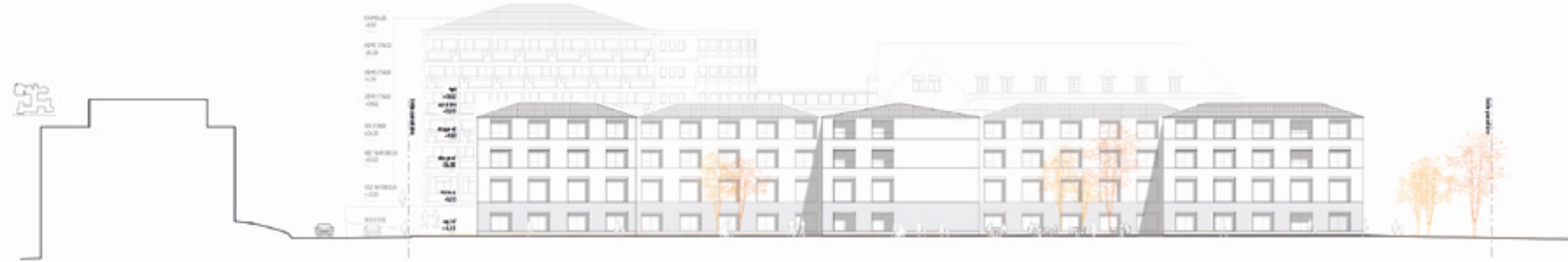
Elevation OUEST-ENTRÉE PRINCIPALE 1/200

N°21 ELVIS

Elvis
Concours DHS St-François

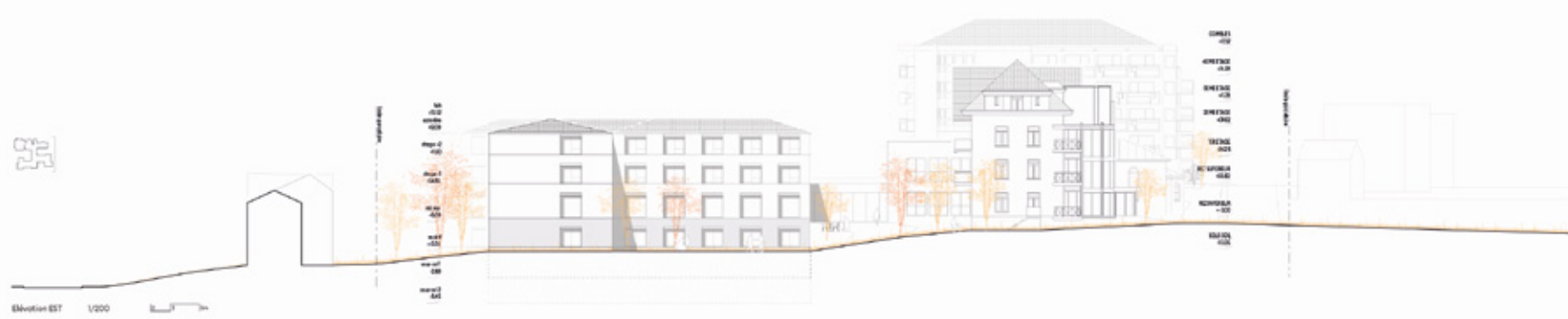
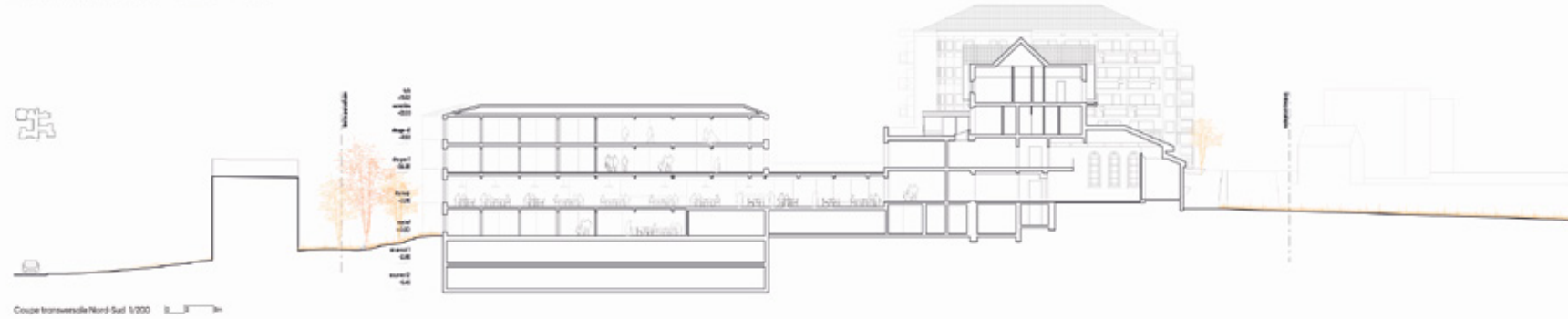


Site SUPERIEUR 1/200

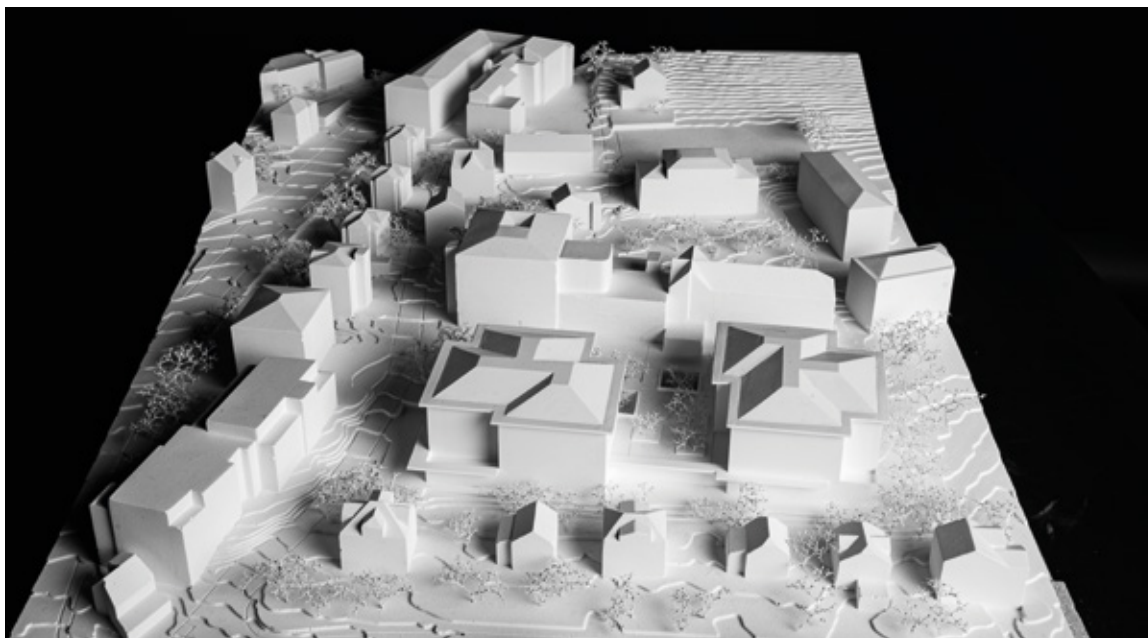


Elevation NORD 1/200

Elvis
Concours DHS St-François



PROJETS NON PRIMÉS



N°01 TRÈFLE VERT

DL-C, DESIGNLAB-CONSTRUCTION SA, GENÈVE

Collaborateurs :

José Antonio Ramos, Thierry Décosterd, Gaël Tuchschild,
Olivier Zawalski, Yohann Kunz

NICOLAS FEHLMANN INGÉNIEURS CONSEILS SA,
MORGES

Collaborateurs :

Giuseppe Donia, Sarra Ben Haouala, Méry Gros



N°02 PAYSAGES PARTAGÉS

ATELIER BENOÎT JACQUES SÀRL, LAUSANNE

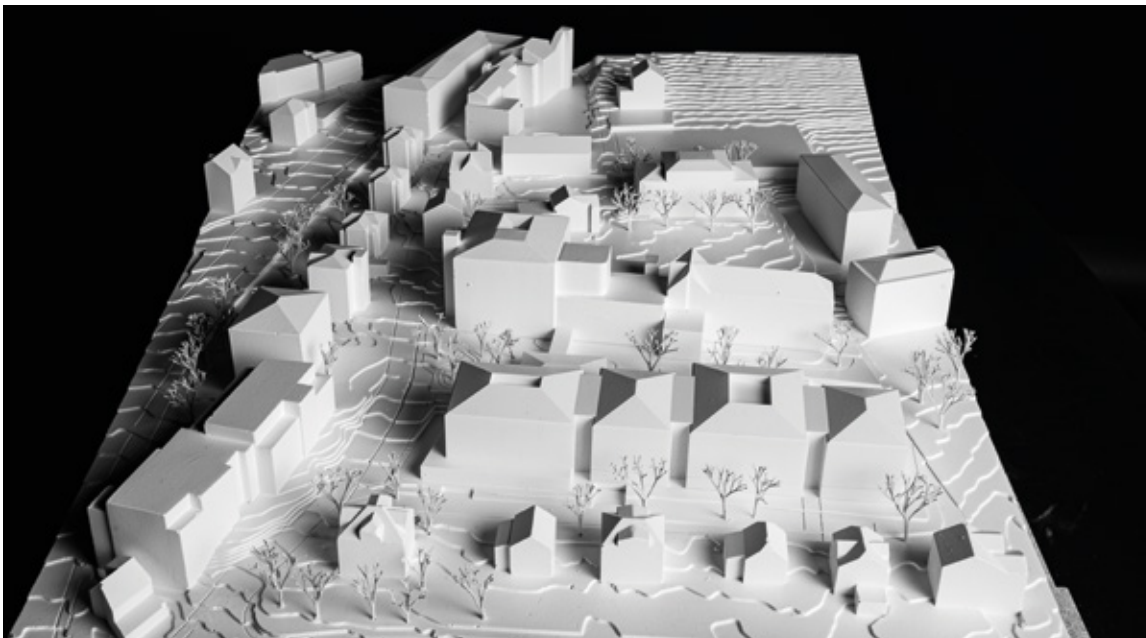
Collaborateurs :

Benoît Jacques

102,2 MÈTRES SÀRL, YVERDON LES BAINS

Collaborateurs :

Luca Jeannerat



N°03 VALERIANA

ARCHITECTURE ZOPP + BARBÉ GMBH, LUCERNE

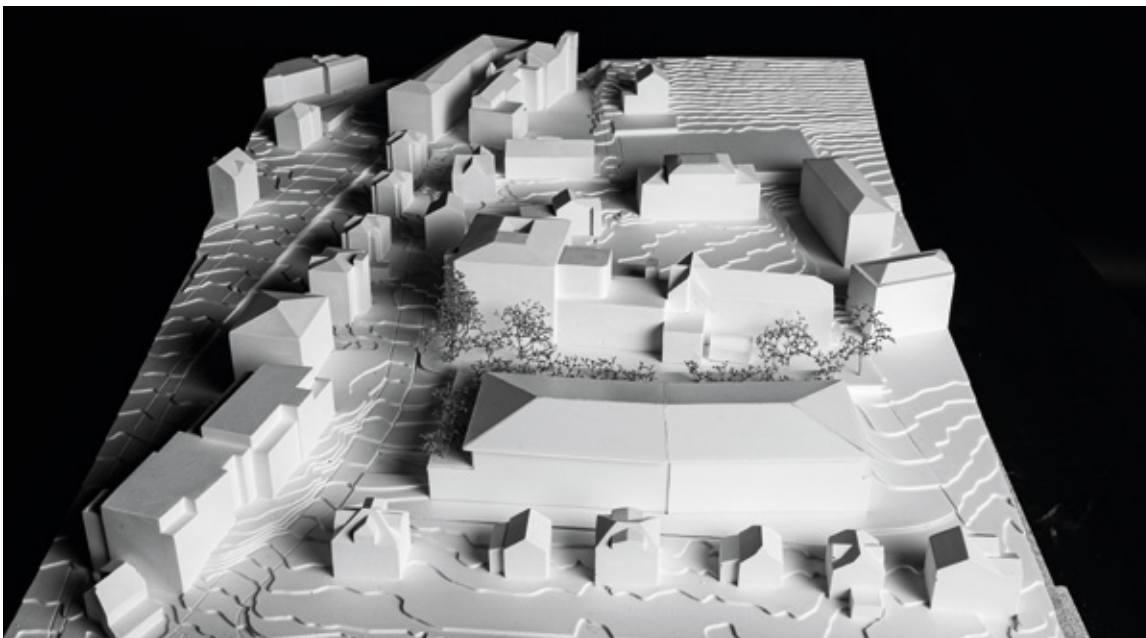
Collaborateurs :

Paul-Antoine Barbé, Stefan Zopp, Maurice Paulsen

L M P LÜCHINGER MEYER PARTNER AG, LAUSANNE

Collaborateurs :

Etienne Bouleau, Daniel Meyer



N°04 LES JARDINS DE SAINT-FRANÇOIS

HENRI DIETIKER, LE MONT-SUR-LAUSANNE

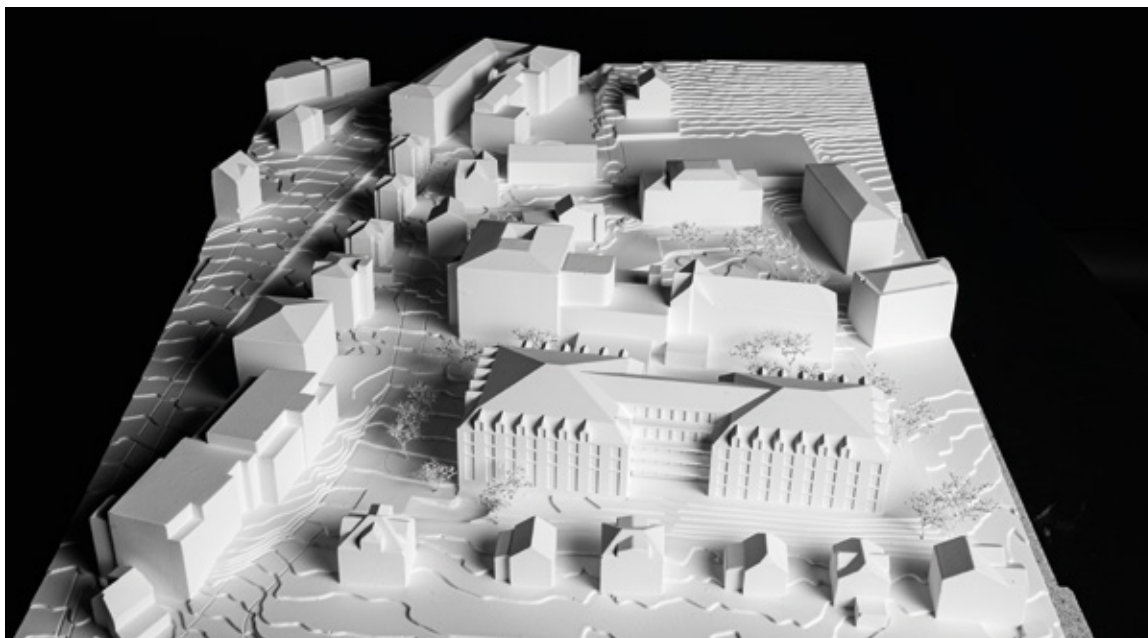
Collaborateurs :

Henri Dietiker

KÄLIN & ASSOCIÉS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Nikolaï Rossier



N°05 NEMUS

CARRÉ 9 SÀRL, LAUSANNE

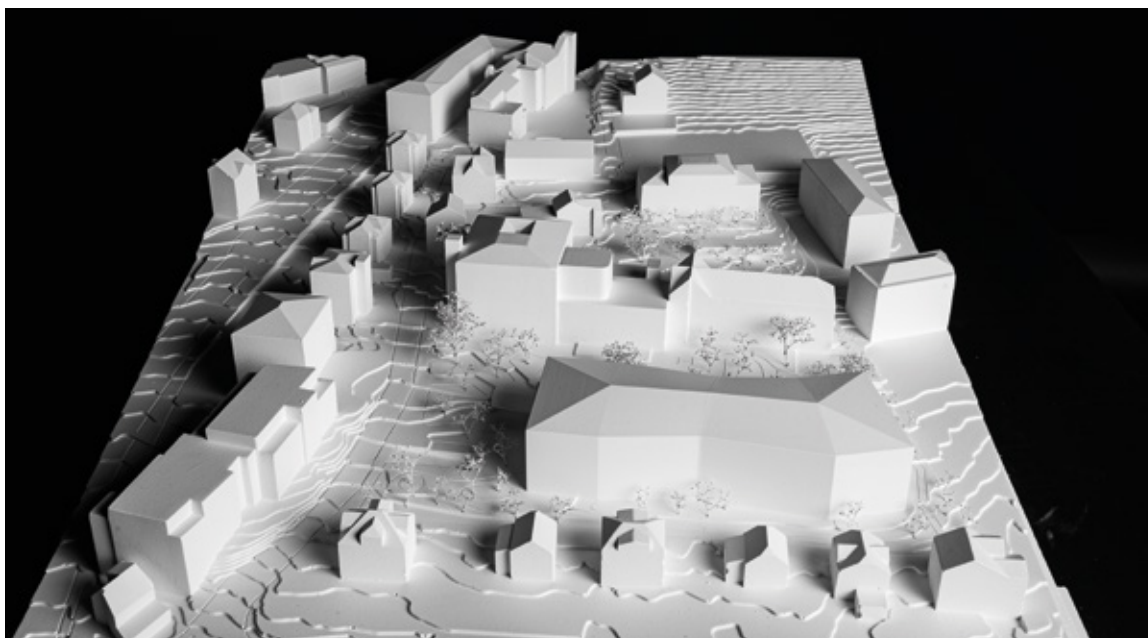
Collaborateurs :

Etienne Piergiovanni, Ala Hajjar, Nuran Fournier

SIGSTAM INGÉNIEURS CIVILS SÀRL, FROIDEVILLE

Collaborateurs :

Arvid Sigstam



N°06 MAIN DANS LA MAIN

BUTIKOFER DE OLIVEIRA ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE

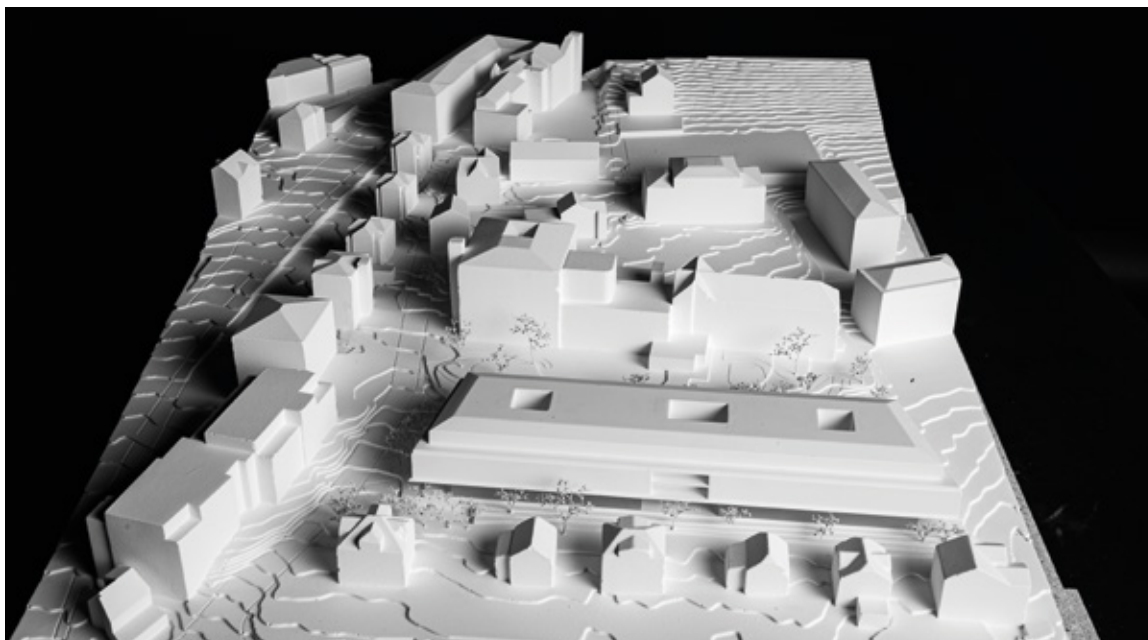
Collaborateurs :

Agathe Bélot, Tri Minh Michel Lu

B+S INGÉNIEURS SA, GENÈVE

Collaborateurs :

-



N°07 LA MONTAGNE FENDUE

LVPH ARCHITECTES SÀRL, PAMPIGNY

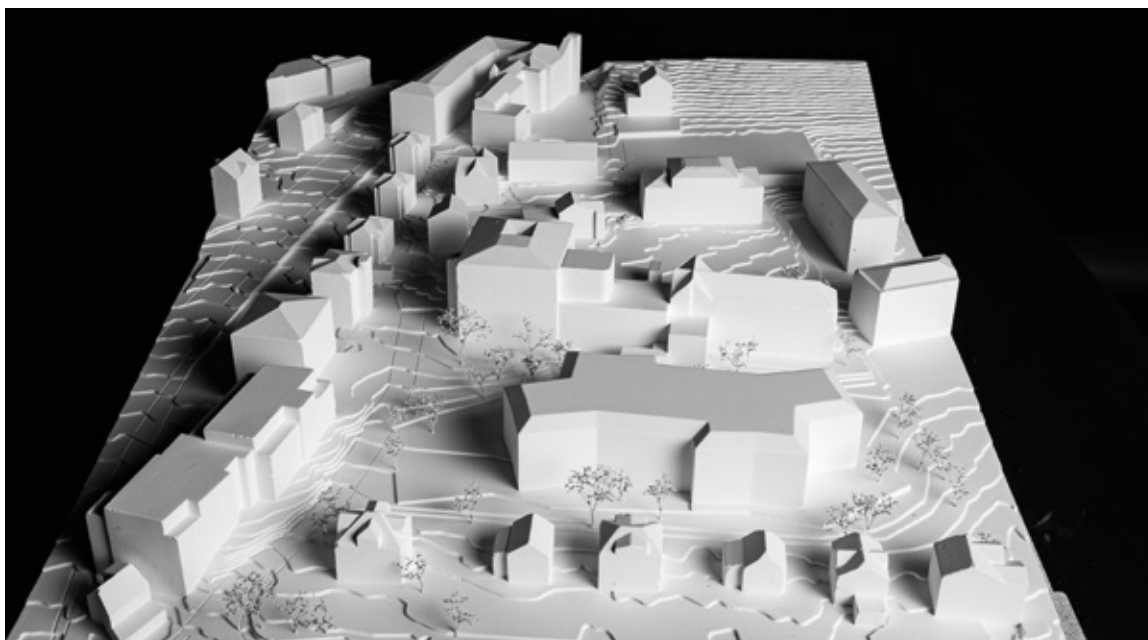
Collaborateurs :

Nora Spieth, Zuzanna Hirsztritt, Marie Farquet, Leo Taillefer
Laurent Vuilleumier

F&G INGÉNIEURS CONSEILS SÀRL, MORGES

Collaborateurs :

Letizia Cavallaro, Alexandre Frosio



N°09 SAINT- FRANÇOIS XAVIER

TRANSVERSAL ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Xavier Marlaire, Joachim Dejardin, Marie Amélie Têtard

VIVACITÉ ARCHITECTURE DU PAYSAGE, LAUSANNE

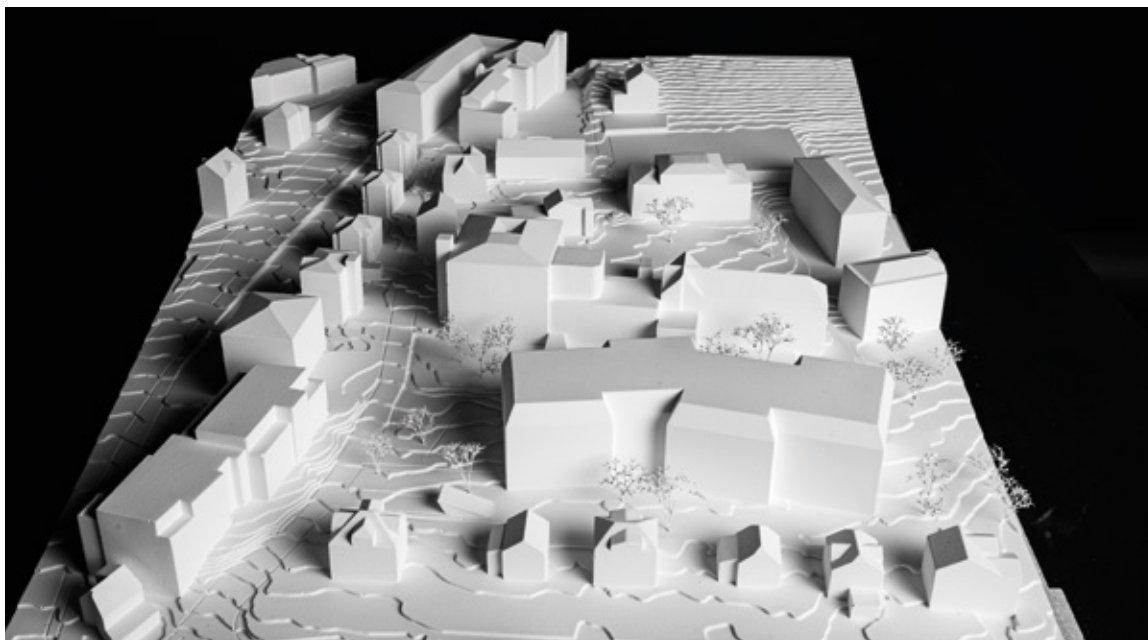
Collaborateurs :

Thomas Cattin

MFIC INGÉNIEURS CIVILS SA, MORGES

Collaborateurs :

Miguel Fernandez Ruiz, Duarte Faria, Antonio Garcia



N°10 **AEDES VIRIDES**

MEDA ARCHITECTURE SÀRL, SION

Collaborateurs :

Nathan Jollien, Danilo Meraglia

CLAVIEN ARCHITECTURE SÀRL, PONT-DE-LA-MORGE

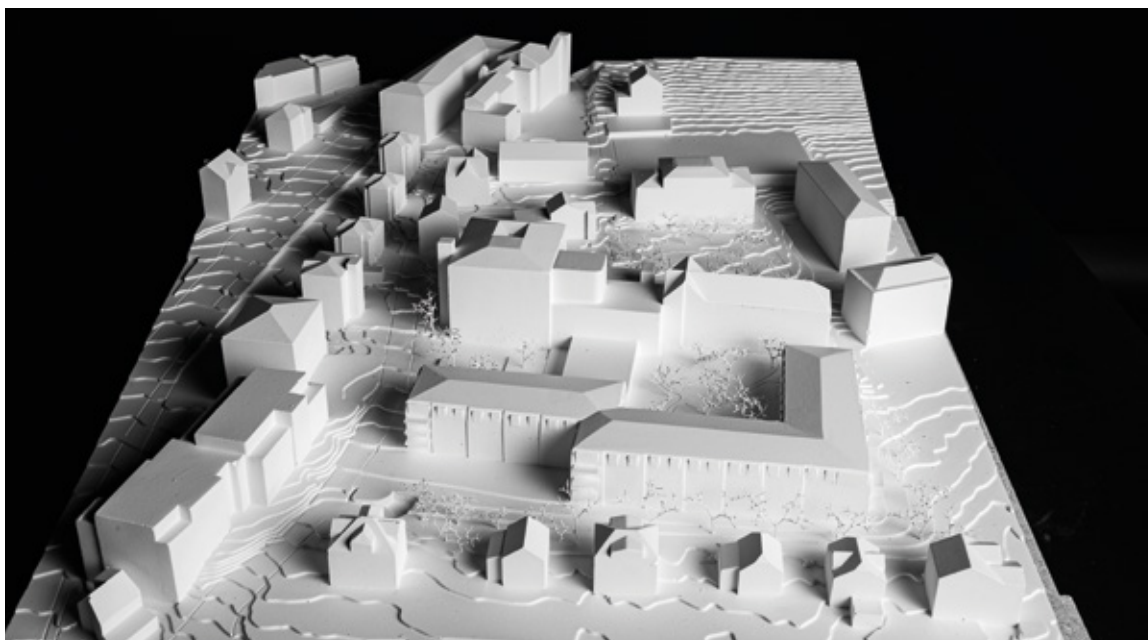
Collaborateurs :

David Clavien

BPA INGÉNIEURS CONSEILS SÀRL

Collaborateurs :

Sacha Antille



N°12 **ENSEMBLE**

EIDO ARCHITECTES SÀRL, YVERDON-LES-BAINS

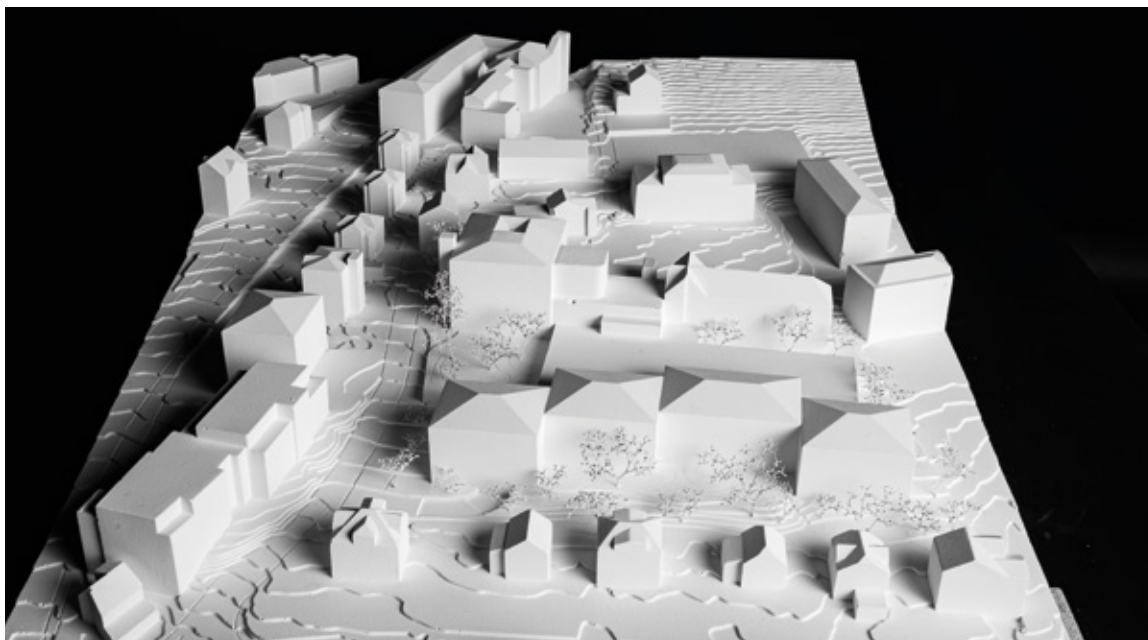
Collaborateurs :

Diogo Dos Santos, David Eichenberger, Maëlle Waeber,
Romeo Follonier

KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA, MONTHÉY

Collaborateurs :

Alexandre Schmid, Alexandre Trani



N°14 MARIETTE

A-RR. SA, LAUSANNE

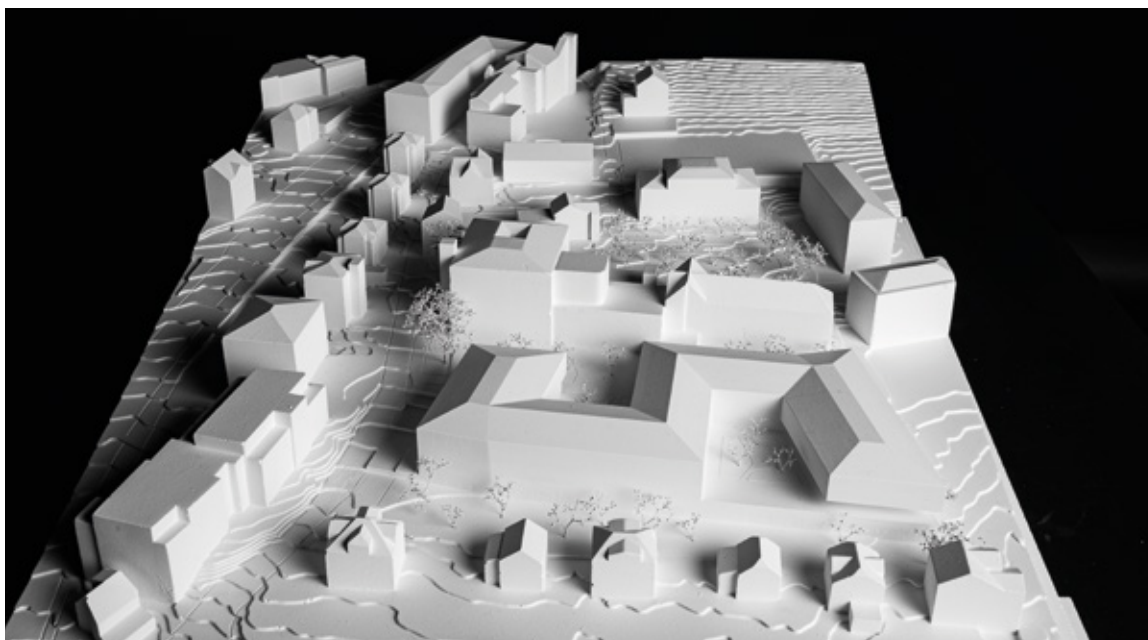
Collaborateurs :

Noémie Goldmann, Noel Anell, Louise Balquet,
Sébastien Wegmüller, Flavio Silvestri, Augustin Guillod

BERNARD ET FORESTIER INGÉNIEURS CIVILS SÀRL,
PENTHALAZ

Collaborateurs :

Kevin Forestier



N°16 LE BÂTON D'ASCLÉPIOS

MANN & CAPUA MANN ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE

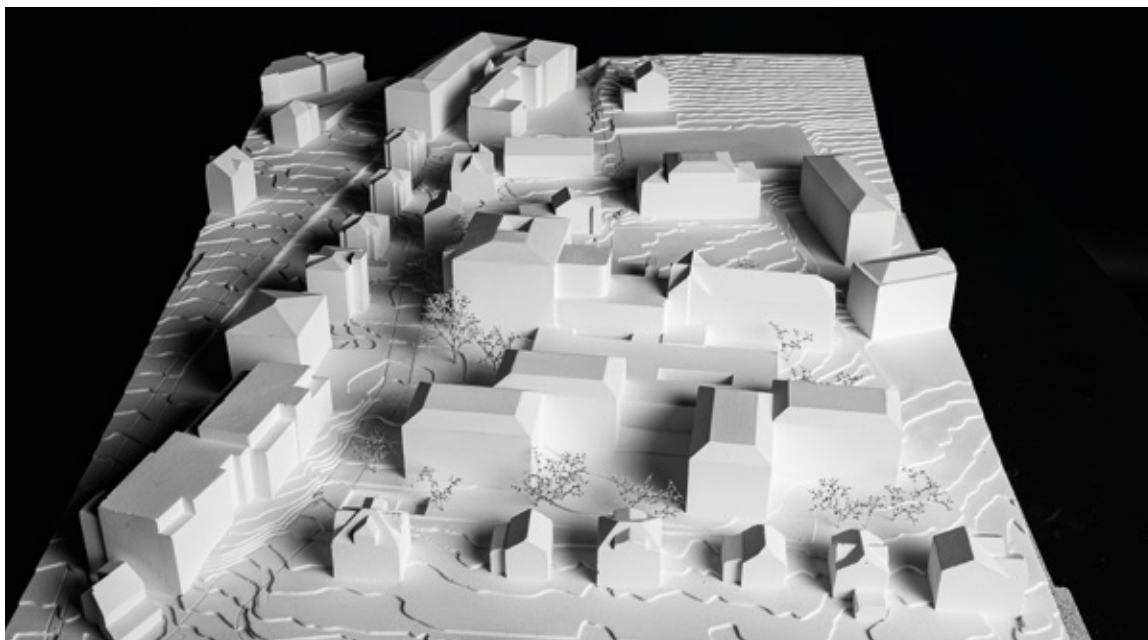
Collaborateurs :

Adrian Mann, Gaétan Knüsli, Olivier Nicolier

RLJ INGÉNIEURS CONSEILS SA, PENTHALAZ

Collaborateurs :

Joël Duc, Sébastien Blondel



N°17 PRENONS NOS CHAUSSONS

ATELIER MOR& ARCHITECTES SÀRL, SION

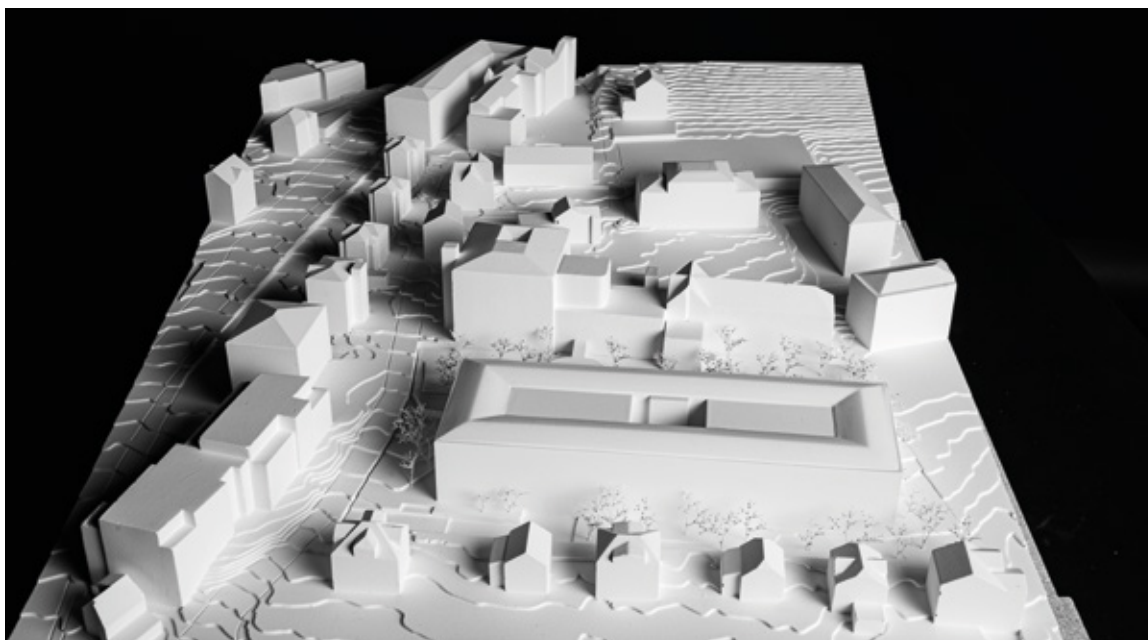
Collaborateurs :

Muriel Coquoz, Jean-Pascal Moret, Maxime Reynard,
Rachel Caillère, Joé Torrent, Maxime Beney

HOLINGER SA, SION

Collaborateurs :

João Bastos, Yoann Antille



N°18 LOUIS

ATELIER BÓKYÉLA MENDES, ARDON

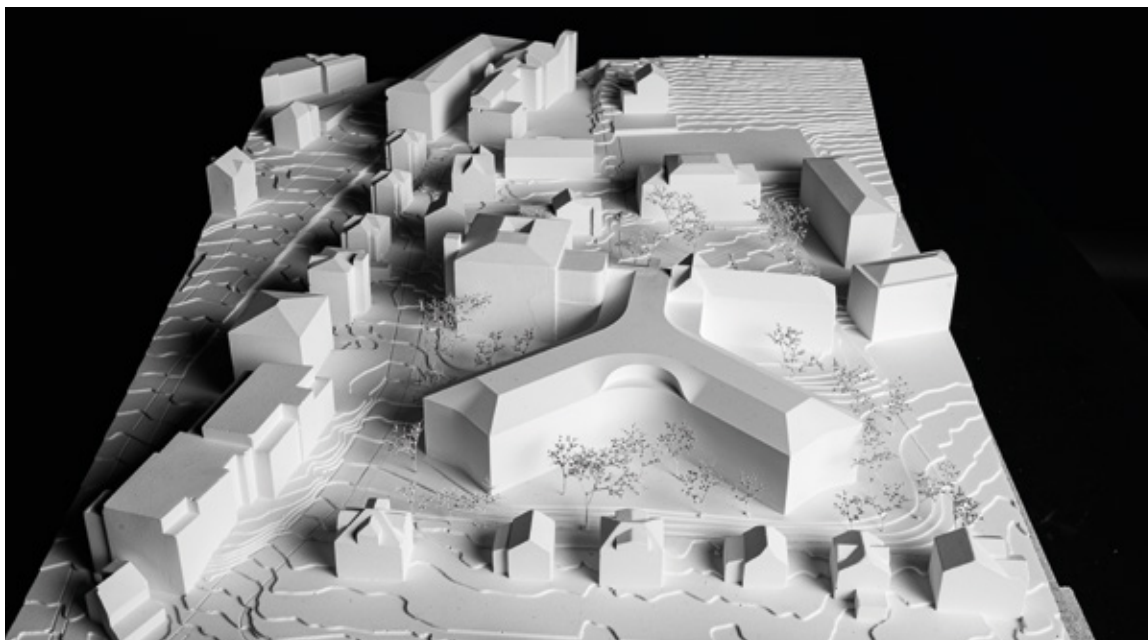
Collaborateurs :

Catia Mendes

BUREAU D'INGÉNIEURS CRETZAZ ET PARTENAIRES SA,
SIERRE

Collaborateurs :

Raphaël Bonvin



N°19 NŒUD

AHAA GMBH, LUCERNE

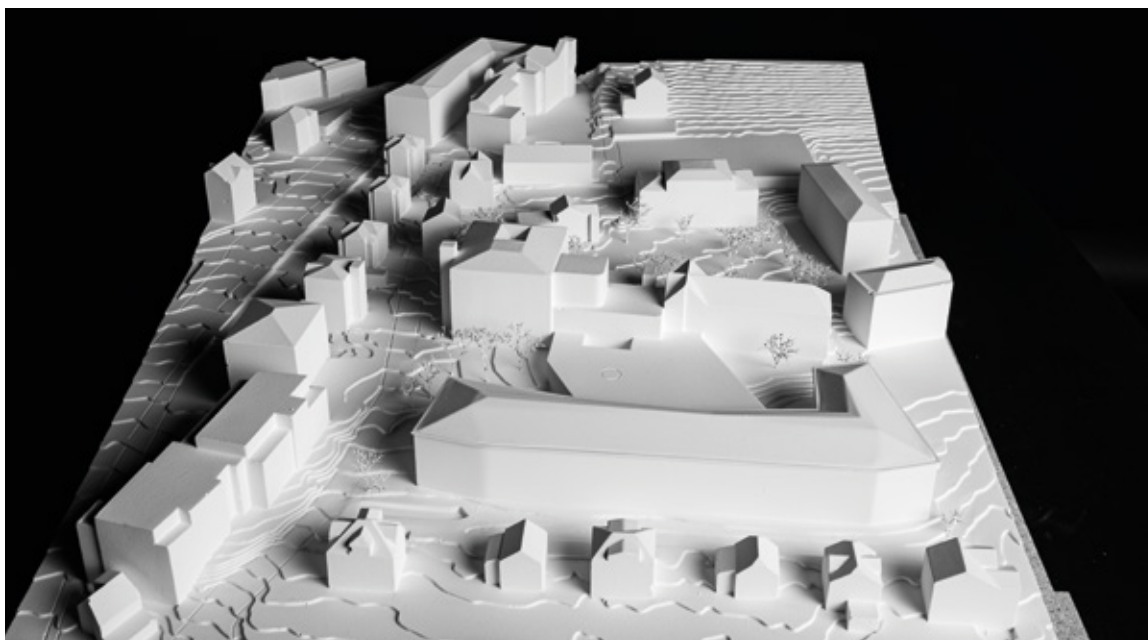
Collaborateurs :

Andreas Heierle, Stepan Mares, Davide Gennari,
Judith Chesneau

AFRY SUISSE SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Zoltan Lencse



N°20 VALSE À TROIS TEMPS

VVP ARCHITECTURE SA, SION

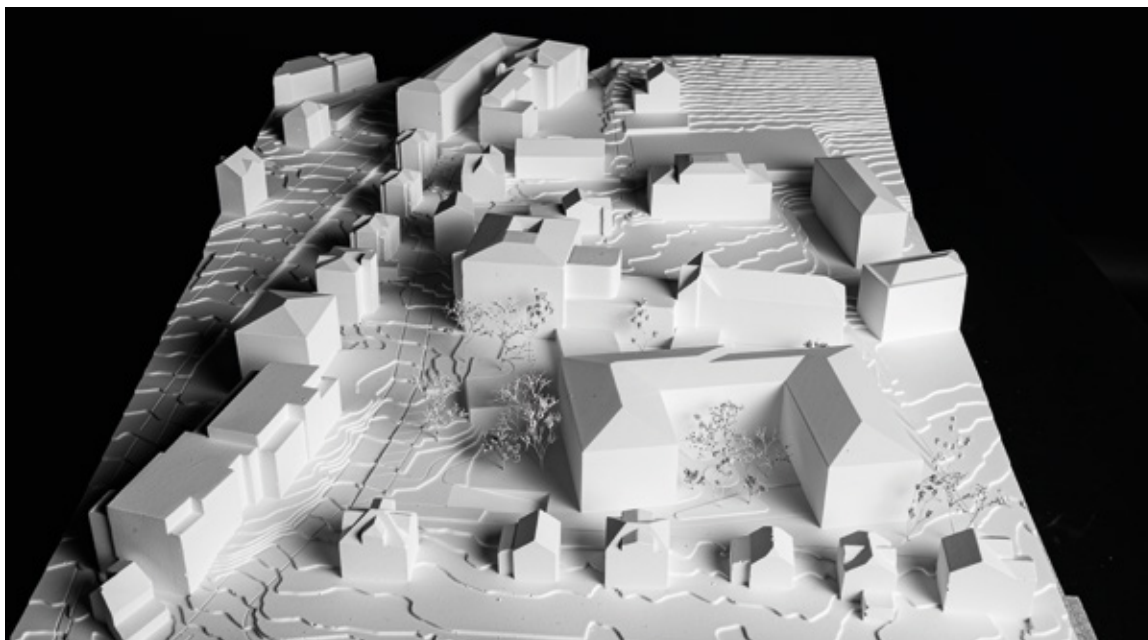
Collaborateurs :

Serge Villé, Philippe Cajoux, Annie Bavarel, Nina Robyr

BISA – BUREAU D'INGÉNIEURS SA, SIERRE

Collaborateurs :

Patrick Robyr, Jean-René Tesser



N°23 CHÈRE CHANTAL

GDAP ARCHITECTES SÀRL, LES ACACIAS

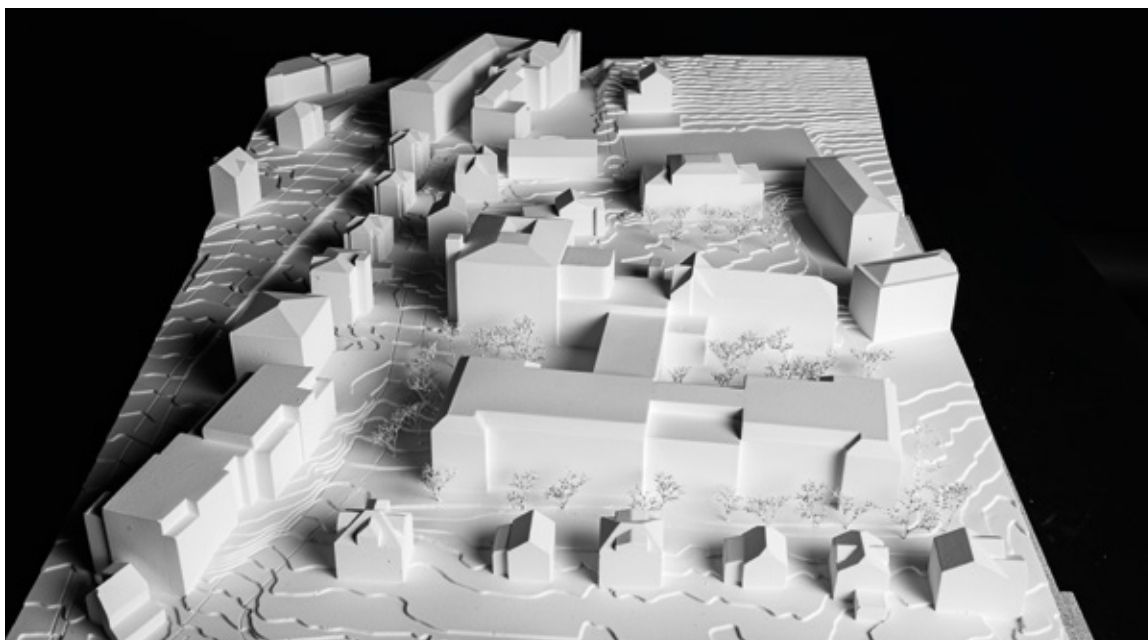
Collaborateurs :

José Luis Tejedor, Andrés Subira, David Gaston,
Gonzalo Martinez, Pierre Curci

EDMS SA, PETIT-LANCY

Collaborateurs :

Nicolas Senggen, Raphaël Guaragna, Bruno Costa



N°24 AWË

ÉVÉQUOZ FERREIRA ARCHITECTES SÀRL, SION

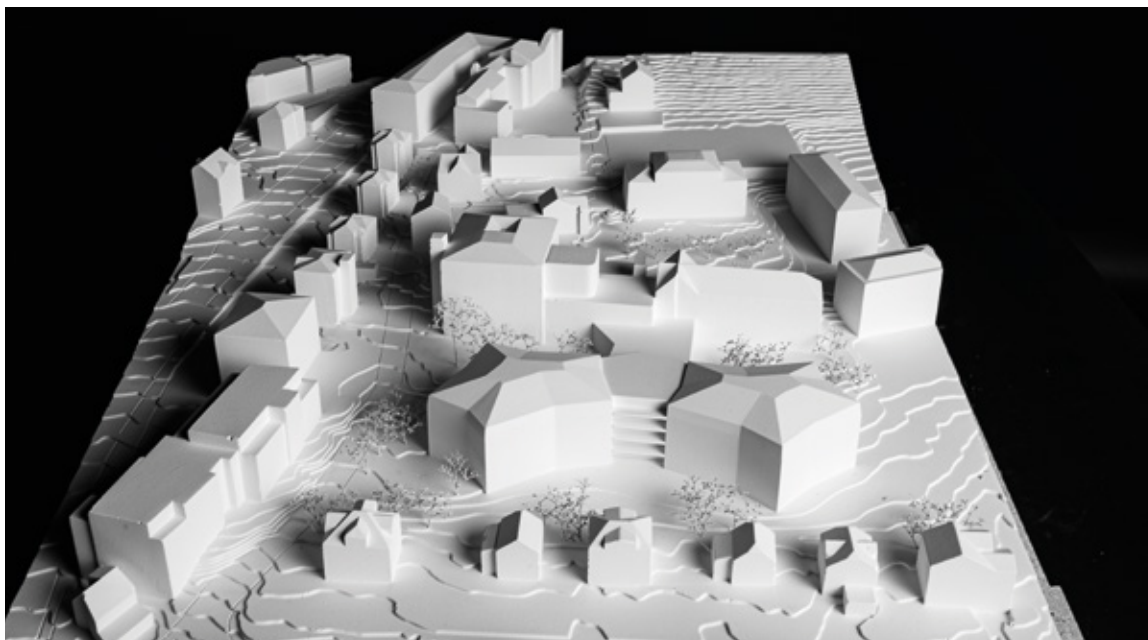
Collaborateurs :

Milena Bergerre, Gilian Sabatier, Daniela Andrade,
Benjamin Moulin, Isabelle Évéquoz, Nuno Ferreira

CORDONIER & REY SA, SIERRE

Collaborateurs :

Yves Rey, Pierre-Cédric Cordonier, Grégoire Mudry



N°25 **BATMAN & ROBIN**

FERRARI ARCHITECTES LAUSANNE SA, LAUSANNE

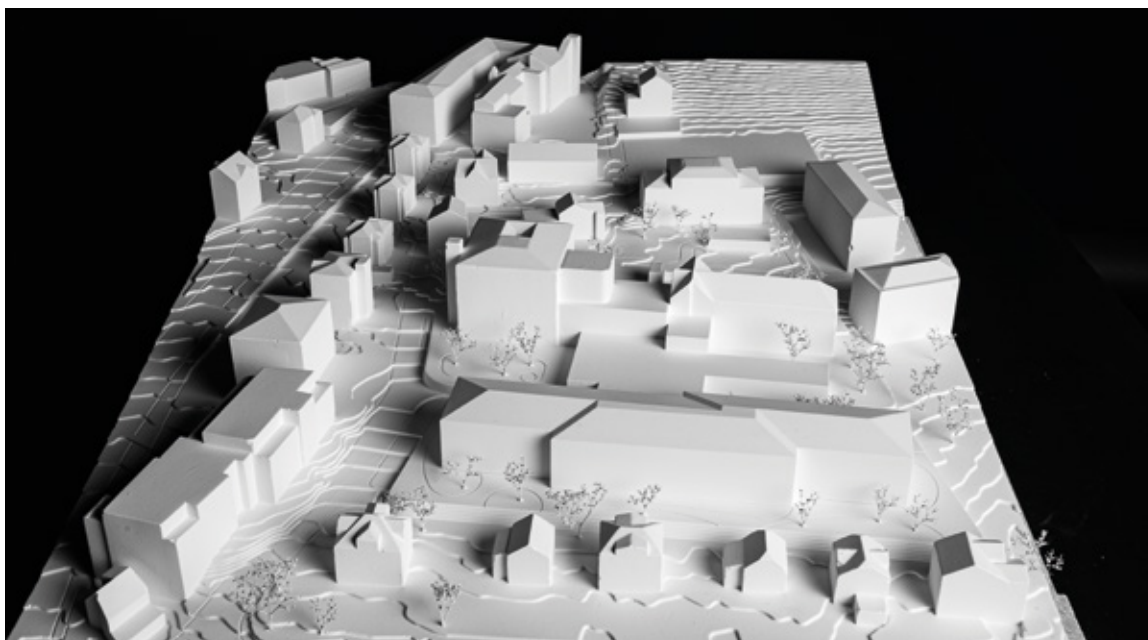
Collaborateurs :

Jean-Baptiste Ferrari, Frédéric Meisser, Vincent Zollinger,
Arthur Stepczynski, Audrey Billy, Philippe Herkommer,
Roman Jeanneret

BOIS INITIAL SA, MORGES

Collaborateurs :

Reto Emery, Nicolas Mariller, Clarence Pittet, Paul Chevallier



N°26 **JUSTE CIEL !**

ATELIER IT SÀRL, MARTIGNY

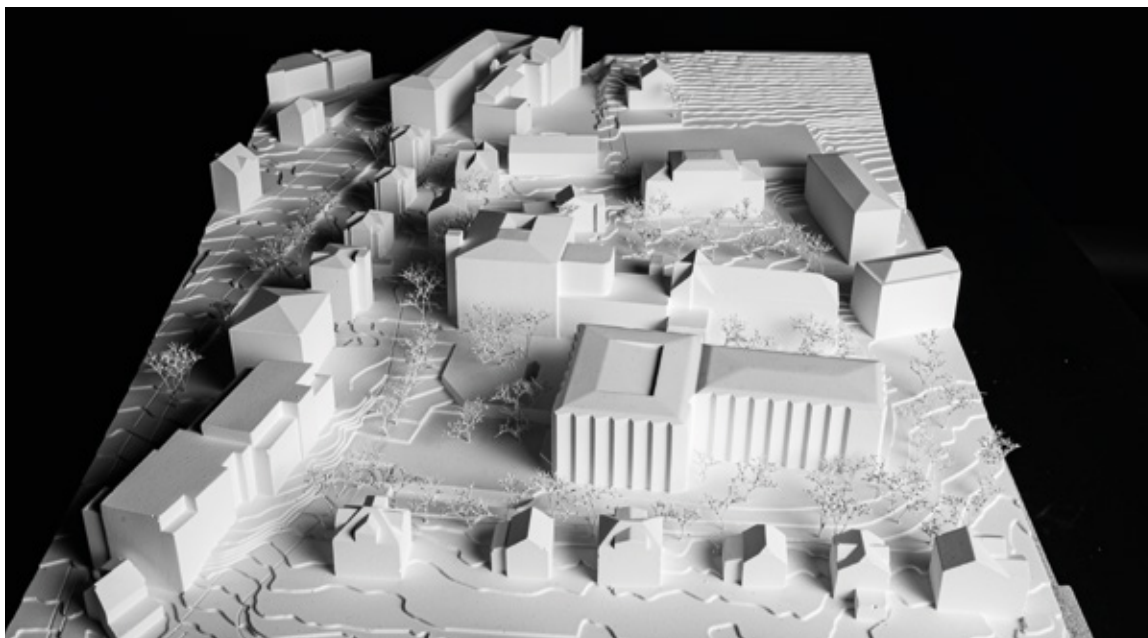
Collaborateurs :

Eloi Crettenand, Pierre Epiney, Victor Fraigneau,
Martin Latham

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

David Torrent, Michel Pinto, Patrick Bruchez, Kevin Balleys,
Alice Mittaz, Samuel Magnin



N°27 POMME DE PIN

MEYER ARCHITECTURE, SION

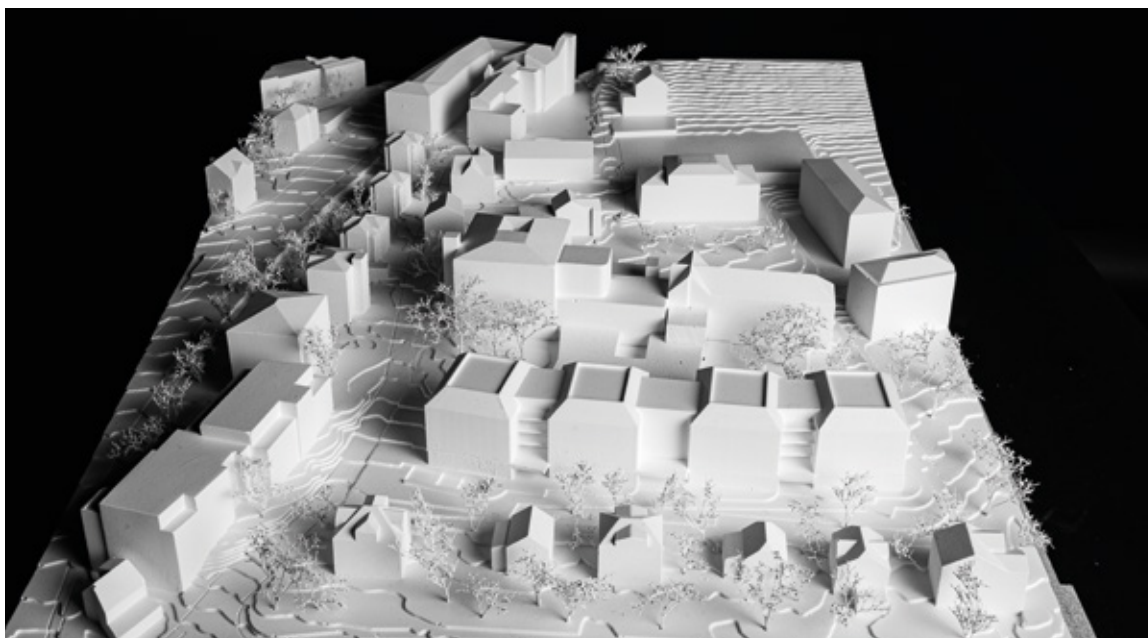
Collaborateurs :

François Meyer, Cyrielle Froidevaux, Romain Roduit,
Louis Bonvin, Cléa Guillen

DE SAXO INGÉNIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Joseph Dussex, Crys Folly



N°28 FRAGMENTS DE VIE

MCARC SÀRL, PUIDOUX

Collaborateurs :

Marco Corda

ATELIER COTTIER SÀRL, FRIBOURG

Collaborateurs :

Frank Olivier Cottier

BISEG SA, FULLY

Collaborateurs :

Pierre Boisset

